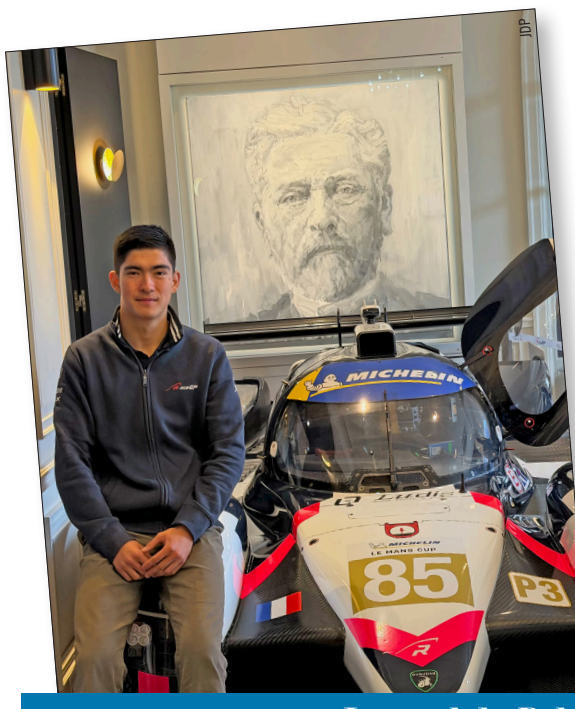
Du 2 au 8 novembre 2026 - N° 5044

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (98e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



JDP

Le portrait du Journal du Palais

Rouler jusqu'au bout de ses rêves

Sacré champion de Michelin Le Mans Cup dès sa première saison en endurance, Enzo Peugeot a changé de trajectoire sans renoncer à ses ambitions. Derrière le volant de son prototype, le jeune pilote construit patiemment sa carrière avec un objectif en tête : vivre un jour de sa passion. *Page 24*

Ace, une certaine idée du luxe à la française

Moins de 10 ans après la création de Aircraft Completion Engineering (Ace), Patrick Le Floc'h ambitionne de doubler l'activité en créant une division dédiée au redesign intérieur des hélicos VIP. *Page 4*

iAero des boîtes noires pour l'aviation légère

Les boîtes-noires disponibles pour l'aviation légère ou militaire qui servent à la formation et l'amélioration de la sécurité en vol sont notamment produites à Darois, à quelques kilomètres de Dijon. *Page 6*

5 pages d'annonces légales
Lire les pages 15 à 19

PLF 2027 : les CCI à l'amende



JDP

Le projet de loi de finances prévoit une baisse de 25 % des taxes affectées aux budgets consulaires du réseau national des Chambres de commerce et d'industrie. Cela représente 125 M€ au niveau national et de plus de 4 M€ en Bourgogne Franche-Comté : « *Si on se replace à horizon il y a 15 ans, on a déjà eu une baisse de 64 % de la ressource fiscale. C'est déjà un effort excessivement conséquent qui a été demandé au réseau consulaire sur ces 15 dernières années. Et ça, c'est la baisse de la ressource, sans parler de ce qui avait été voté en loi de finances 2024 qui était un prélèvement sur fond de roulement, c'est-à-dire sur la trésorerie* », rappelle Thierry Buatois, président de la CCI BFC. Cette ponction menace 65 ETP sur 336 (440 salariés au total), compromettant l'export, la transition écologique, le numérique, l'ingénierie financière, ainsi que la formation de 1.400 apprentis (CFA Mâcon) et 4 600 salariés/an.

Page 3

Illettrisme : la BFC se mobilise

Jeudi 8 Octobre, à l'occasion des Journées nationales d'action contre l'Illettrisme, l'Insee a présenter sa nouvelle publication sur le sujet en BFC. « *L'illettrisme concerne des personnes scolarisées en France qui, des années après la fin de leur scolarité, éprouvent de sévères difficultés à lire, écrire ou compter au quotidien. À l'échelle nationale, une personne sur dix est confrontée à ce défi, soit 11 % des 18-64 ans ayant suivi leur scolarité dans l'Hexagone* », précise Perrine Serre, secrétaire générale pour les affaires régionales à la préfecture de région, qui voit dans le travail de l'Insee, « *un outil précieux pour mieux cibler et coordonner nos actions* ».

Page 9

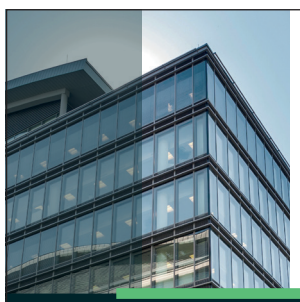
Domaine viticole en deux sociétés : ce qui se joue lors de la cession. *Page 22*

IMPACT MAXIMAL
VISIBILITÉ TOTALE
Optez pour la une, soyez incontournable



03 80 68 23 68

R 28302 - 5044 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU
03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.
Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

IMPACT PROPERTY
AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS
www.impact-property.fr
Gestion locative & technique

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr
dijon@impact-cbre.fr
Votre gestionnaire immobilier : Audrey HERAMBOURG
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr

WWW.JOURNAL-DU-PALAIS.FR EST HABILITÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA CÔTE-D'OR ET DE L'YONNE

baromètre

L'impact de la hausse du gazole sur le transport



Le transport sous tension

D'après une enquête de l'union des entreprises de transport et de logistique de France, les hausses du prix du gazole ne sont pas systématiquement et intégralement répercutées, particulièrement par les plus petits transporteurs. 73 % des transporteurs estiment ainsi répercuter convenablement les fluctuations du coût du gazole. Cette proportion tombe toutefois à 50 % pour ceux ayant moins de dix salariés. En outre, elle fait ressortir des tensions accrues dans les relations commerciales. 45 % déclarent que des clients ont voulu contester l'indexation, contre 33 % en mars. Par ailleurs, 46 % constatent une pression accrue sur les prix spot des transports ; 48 % signalent un allongement des délais de paiement, contre 25 % en mars et seuls 16 % estiment être payés dans le délai légal de 30 jours, contre 23 % en mars.

la flexibilité au travail



La flexibilité au travail : une attente multigénérationnelle

La flexibilité n'est plus l'apanage des plus jeunes. D'après l'étude étude State of Hybrid Work d'Owl Labs, elle figure parmi les trois principales préoccupations professionnelles des Millennials, de la génération X comme des baby-boomers. 55 % des Millennials craignent de ne pas bénéficier de la flexibilité souhaitée, contre 54 % de la génération X et 46 % des baby-boomers. Cette attente s'accompagne d'une remise en question plus profonde de la journée de travail traditionnelle. 51 % des Français se disent intéressés pour répartir leur travail en plusieurs plages horaires au cours de la journée. Parmi eux, 43 % sont des Millennials, 32 % appartiennent à la génération X et 23 % à la génération Z.

Génération Z et IA



Génération Z et IA

En France, 75 % des travailleurs utilisent ou expérimentent désormais l'IA dans leur quotidien professionnel. Chez la génération Z, cette proportion atteint 86 %. Une adoption massive qui n'efface pourtant pas les inquiétudes. 58 % des Français de la génération Z citent le manque de perspectives d'évolution parmi leurs principales préoccupations, 57 % la surveillance de leur activité et 54 % la stabilité de leur emploi. Le contraste avec d'autres pays est notable. L'utilisation de l'IA par la génération Z y est encore plus répandue, atteignant 93 % au Royaume Uni et en Allemagne et 90 % aux États Unis. Mais les préoccupations sont moins vives. Au Royaume Uni, la progression de carrière arrive en tête pour 50 % de la Gen Z. Aux États Unis, progression de carrière et stabilité de l'emploi arrivent à égalité à 45 %. En Allemagne, c'est 37 % pour les deux préoccupations.

Installé depuis quelques mois à Chevannes, Paul Sozzi a déjà accompagné une quinzaine de clients. À 22 ans, l'entrepreneur mise sur un suivi personnalisé et des séances à domicile pour faire du sport une habitude durable, loin de la corvée que certains y voient.


PAUL SOZZI

Paul Sozzi veut réconcilier les Auxerrois avec le sport



Il y a encore quelques années, Paul Sozzi passait plus de dix heures par jour devant son écran. Joueur semi-professionnel sur Fortnite, il menait une vie très sédentaire et pesait plus de 100 kg. Puis le sport a changé cette trajectoire. « *Le sport a complètement changé ma vie* », résume-t-il. Après avoir perdu 25 kg en trois mois grâce à la course à pied, il se met à la musculation chez lui, avec deux haltères achetés chez Decathlon. Une expérience qui nourrit aujourd'hui son activité.

DE L'IRLANDE À L'ENTREPRENEURIAT

Après un DUT en techniques de commercialisation à Auxerre, Paul Sozzi part avec le programme Erasmus en Irlande. Dans une salle de sport, il conseille spontanément les autres pratiquants. « *Quand je suis rentré d'Irlande, je savais directement que je voulais faire coach sportif* », raconte-t-il. Il obtient ensuite un BPJEPS à Auxerre avant de franchir le pas de l'entrepreneuriat. Sa société est créée en juin 2026, mais son activité démarre véritablement en septembre, une fois sa carte professionnelle obtenue. En quelques semaines, le jeune coach compte déjà une quinzaine de clients, qu'il accompagne entre une et trois fois par semaine. Un démarrage facilité par les témoignages recueillis lors de son alternance dans une salle de sport, mais aussi par les réseaux sociaux. Il reconnaît également avoir gagné du temps grâce aux conseils d'un ami, rencontré en janvier, qui l'a aidé à structurer son offre et sa stratégie commerciale. « *Si j'arrive à avoir autant de personnes en si peu de temps, c'est parce qu'il m'a évité les erreurs classiques* », explique-t-il.

FAIRE AIMER LE SPORT SUR LA DURÉE

À domicile, le coach ne s'adresse pas uniquement aux débutants. Il accompagne aussi bien des sportifs expérimentés en quête de progression que des athlètes souhaitant améliorer leur explosivité ou leur vitesse. Son approche repose sur un suivi individualisé, qui prend en compte le sommeil, l'alimentation, le stress et la récupération. Une application permet notamment aux clients de suivre leurs entraînements et leurs progrès. Les accompagnements durent de six semaines à trois mois, avec des bilans réguliers. « *Mon objectif numéro un, c'est de faire aimer le sport* », insiste-t-il. L'idée est aussi de rendre ses clients autonomes, plutôt que de les voir abandonner une fois le suivi terminé. Pour la suite, Paul Sozzi envisage de développer le coaching en entreprise, afin d'améliorer le bien-être des salariés, et d'étoffer son offre en ligne. À plus long terme, il imagine un studio mêlant fitness et espace de travail partagé, dans les environs d'Auxerre.

Enzo Beaudet

décideurs

Ils bougent.


DR

NOUVEAU NOM POUR LA PISCINE OLYMPIQUE DE DIJON. Nathalie Koenders, maire de Dijon, 1ère vice-présidente de Dijon métropole, et François Rebsamen, président de Dijon métropole, sénateur de la Côte-d'Or, ancien ministre ont procédé, Lundi 26 octobre, à la dénomination de la piscine olympique Dijon métropole Gérard Dupire.
Décédé vendredi 24 juillet, à l'âge de 82 ans, Gérard Dupire (1943-2026), en qualité d'adjoint au maire de Dijon délégué aux sports et de vice-président de Dijon métropole, a profondément marqué la vie sportive dijonnaise. Il a notamment participé à la création de l'Office municipal du sport dijonnais, œuvré au soutien des associations sportives et favorisé la pratique du sport pour tous. Il a également largement contribué au développement d'équipements et de projets structurants pour le territoire, parmi lesquels la piscine olympique, inaugurée en 2010, Dijon Plage, le stade d'athlétisme Colette Besson ou encore la salle d'escalade.



ENTREPRISES

PLF 2027 : les CCI à l'amende

Région BFC. 125 M€ : c'est la nouvelle ponction promise aux CCI par la prochaine Loi de finances. Dans notre région, ce sont 4 M€ qui pourraient être retirés aux budgets des chambres consulaires, avec un impact direct sur l'accompagnement des entreprises et l'emploi, prévient Thierry Buatois, président de la CCI Bourgogne Franche-Comté.



Le projet de loi de finances prévoit une baisse de 25 % des taxes affectées aux budgets consulaires du réseau national des Chambres de commerce et d'industrie. Cela représente 125 M€ au niveau national et plus de 4 M€ en Bourgogne Franche-Comté : « *Si on se replace à horizon il y a 15 ans, on a déjà eu une baisse de 64 % de la ressource fiscale. C'est déjà un effort excessivement conséquent qui a été demandé au réseau consulaire sur ces 15 dernières années. Et ça, c'est la baisse de la ressource, sans parler de ce qui avait été voté en loi de finances 2024 qui était un prélèvement sur fond de roulement, c'est-à-dire sur la trésorerie* », rappelle Thierry Buatois, président de la CCI BFC. Cette ponction menace 65 ETP sur 336 (440 salariés au total), compromettant l'export, la transition écologique, le numérique, l'ingénierie financière, ainsi que la formation de 1.400 apprentis (CFA Mâcon) et 4 600 salariés/an.

UN EFFET DÉVASTATEUR

L'effet de levier économique estimé est de 5,3 € réinjectés pour 1 € de taxe, affirme Arnaud Guillemin, directeur général : on mesure l'impact désastreux de la ponction envisagée, qui va bien au-delà des missions de la CCI et touche l'ensemble du tissu économique régional. Car, rappelle Thierry Buatois, « *nous sommes, il faut le reconnaître, le seul réseau qui aille réellement faire le travail du dernier kilomètre. C'est le dernier réseau qui soit aussi proche des entreprises et des territoires, quelle que soit la taille et quel que soit le lieu. Ça veut dire que même en ruralité, les entreprises ou les salariés peuvent avoir accès à la CCI. Il n'y a pas beaucoup d'organismes qui fournissent ce type de service.* »



Thierry Buatois, président de la CCI BFC. *Crédit : CCI BFC*

Par le passé, et pour faire face déjà à des baisses de financement, les CCI se sont organisées pour générer leurs propres ressources, en proposant des prestations payantes. Mais ces dispositifs atteignent leurs limites, y compris dans l'imaginaire des dirigeants : « *Les entreprises ont parfois l'impression de payer deux fois : payer les services qu'on leur rend en ayant le sentiment d'avoir déjà payé avec leurs impôts* », reconnaît Thierry Buatois. Résultat : l'autofinancement, comme d'autres solutions telles les cessions d'actifs quand les différentes CCI en possèdent en propre s'épuisent : « *On est à la corde. Pourtant, on a développé de l'autonomie financière par des prestations payantes, la formation, les infrastructures. On est l'un des premiers aménageurs du territoire par toutes les infrastructures qu'on implante (pépinières, etc.), notamment dans des territoires ruraux. Il y a des CCI de territoire chez nous qui ont déjà vendu des biens immobiliers pour boucher les trous, mais il n'y aura plus rien à vendre* », déplore encore le président.



À ce PLF déjà jugé dévastateur pour les chambres consulaires, la CCI BFC offre une proposition simple : élargir son champ. « *À chaque fois qu'il y a eu des tentatives de baisse de la ressource au titre du PLF, notre proposition a toujours été identique*, rappelle Thierry Buatois : prendre de nouvelles missions en régie pour les entreprises. *Aujourd'hui, on sait qu'il va falloir travailler sur la résilience des entreprises en difficultés, celles touchées par les diverses transitions… Le sujet de la facturation électronique aussi ! Contractualisons avec l'État de manière encore plus forte, plus exigeante pour porter ces politiques-là auprès des sociétés.* » À ce titre, l'élu sait pouvoir compter sur le soutien des parlementaires afin de faire valoir les demandes des chambres consulaires : « À chaque fois, nos députés et sénateurs sont montés au créneau, ont soutenu nos amendements avec force et ont évité certaines années des baisses de taxes. C'est la preuve de l'ancrage de notre réseau dans les territoires », salue Thierry Buatois. Reste à savoir si la voix des élus sera entendue alors que l'État cherche désespérément à boucler un budget de 43 Mds € d'économies (PLF + PLFSS) avec un objectif de déficit public fixé à 5% du PIB alors qu'en 2027, le déficit de l'État s'élèverait à 156,4 Md€, en dégradation de 19,2 Md€ par rapport à 2026 du fait notamment de la hausse de la charge de la dette - la charge des intérêts devrait atteindre 91,2 Md€ en 2027, contre 79,2 Md€ en 2026. La dette publique pour sa part devrait avoisiner 122% du PIB contre 115,7% en 2025 et 119,3% en 2026…

Emmanuelle de Jesus



Yonne. **Moins de 10 ans après la création de Aircraft Completion Engineering (Ace), Patrick Le Floc'h ambitionne de doubler l'activité en créant une division dédiée au redesign intérieur des hélicos VIP.**

Ace, une certaine idée du luxe à la française



Il reste bien quelques formalités administratives à régler mais l'affaire est quasi-bouclée depuis que Patrick Le Floc'h s'est porté acquéreur du terrain adjacent. Dans quelques mois, Villeneuve-la-Guyard et ses habitants doivent donc s'attendre à voir atterrir des hélicoptères à proximité du site de Aircraft Completion Engineering. Cinq ans après avoir choisi le site industriel du nord de l'Yonne pour soutenir sa forte croissance, le designer opère un nouveau virage stratégique en investissant « *le marché extrêmement porteur* » du réaménagement intérieur des hélicoptères destinés à la clientèle VIP.

Le chef d'entreprise entend ainsi s'appuyer sur l'expertise et l'agilité opérationnelle développée par son équipe de 15 collaborateurs pour se faire une place sur ce secteur extrêmement dynamique, trusté par des majors européennes - notamment suisses comme Jet Aviation ou Amac Aerospace - et leurs carnets de commandes bien remplis. Cette excroissance devrait rapidement entrainer un doublement des effectifs avec le recrutement de profils des plus variés, tels que ingénieurs de calcul et de certification, selliers, couturiers ou encore menuisiers ébénistes.

KITS D'URGENCE SANITAIRE ET HAUTE COUTURE

Imaginée en 2017 à Fontainebleau, Aircraft Completion Engineering (Ace) s'est construit sur une conviction forte, née de l'expérience de Patrick Le Floc'h : proposer une offre d'ingénierie aéronautique intégrée regroupant le design, la fabrication, la certification, la maintenance et le support technique. Son premier contrat a consisté à concevoir et à fabriquer un kit oxygène d'urgence médicale certifié pour une compagnie aérienne polynésienne. Une filière dans laquelle l'entreprise opère toujours aujourd'hui. En réinvestissant ses premiers revenus, Ace obtient, entre 2018 et 2020, les trois agréments officiels délivrés par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA). Ce qui lui a permis de voir plus grand.

Malgré le coup d'arrêt provoqué par la crise sanitaire, la société s'est appuyée sur son savoir-faire pour retrouver le cœur de métier de Patrick Le Floc'h et ajouter une nouvelle corde à son arc : l'aménagement haut de gamme de cabines privées et d'avions d'affaires. Intégration électronique sous les moquettes, sellerie de luxe, ébénisterie unique ou encore traitement de l'aluminium grâce à une ligne d'anodisation internalisée, chaque projet mobilise compétences multiples et près d'un an de travail minutieux. « *Nous avons l'habitude de nous inscrire dans des projets industriels, qui s'apparentent souvent à une démarche artisanale, et demandent un temps long.* »

CHIRAC, PRINCESSES ET J.LO

Natif de Seine-et-Marne « *malgré un nom qui trahit ses origines bretonnes* », Patrick Le Floc'h ne semblait pas destiné à prendre la voie des airs. Après une formation en mécanique, il fait ses premières armes comme dessinateur industriel dans l'automobile. En 1997, une rencontre professionnelle fait bifurquer sa carrière vers l'aménagement intérieur d'aéronefs. Ce qui devait être une mission de courte durée devient une véritable vocation. « *Initialement, la mission était prévue pour deux mois. Elle s'est transformée en 12 années de passion intense* », confie-t-il. Indépendant, il a notamment signé l'intégralité de la cabine de l'A319 présidentiel de Jacques Chirac, dans le cadre des projets « Casta ». Une première référence de prestige qui lui a ouvert le chemin vers d'autres réalisations sur mesure pour une clientèle internationale : rois, princesses, chefs d'État et autres grands noms du monde des affaires. Une clientèle qu'il continue de choyer puisque le dernier projet d'aménagement VIP de Ace a permis de faire voler la star américaine Jennifer Lopez.



En s'implantant à Villeneuve-la-Guyard, au nord du territoire bourguignon, le fondateur de Aircraft Completion Engineering - Patrick Le Floc'h - s'est doté de vastes infrastructures qui vont lui permettre de se diversifier vers le reconditionnement intérieur d'hélicoptères haut de gamme. *Crédit : JDP.*

Stéphane Bourdier

Saône-et-Loire. **Devant la croissance de son activité, la PME vient d'inaugurer un nouveau site.**

Audinnov investit 5 M€ pour se développer



Pompiers, GIGN, électriciens, techniciens industriels… Autant de professionnels qui ont besoin d'équipements pour les accès en hauteur répondant à des critères techniques spécifiques. Audinnov leur apporte des produits conçus et fabriqués dans ses usines de Saône-et-Loire, à Varennes-sous-Dun. Pour accompagner sa croissance annuelle de 10 %, la PME de 50 salariés, qui réalise 8,8 M€ de CA, a débloqué 5 M€ pour construire un nouvel atelier de 3.300 m², visant à agrandir son site actuel de 4.500 m². « *C'est aussi un moyen de libérer nos sites en location et de regrouper nos activités. Nous avons ainsi diminué les transports, ce qui permet un gain de temps, plus de productivité, des économies et moins de carbone* », explique Yves Bugy, PDG.

GAGNER EN EFFICACITÉ

Le nouvel atelier accueillera des activités d'usinage, les lignes de finition et l'emballage ainsi que l'expédition. Mais le nouveau hall vise surtout à réorganiser l'ensemble des activités d'Audinnov pour installer une nouvelle ligne de production de 50 mètres de long afin de réaliser les opérations de pultrusion. « *C'est le seul moyen d'avoir une pièce en composite en continu.* » Avec ce nouvel équipement, Audinnov entend garder la mainmise sur la maitrise de la qualité du produit et raccourcir les délais de livraison. « *Nous devions attendre huit mois pour un profil spécifique. Nous sommes passés à une dizaine de jours.* » La PME gagne ainsi en souplesse, ce qui lui permet de s'ouvrir à de nouveaux marchés internationaux mais aussi de s'installer progressivement sur de nouveaux segments en développement, à commencer par les data centers. Pour renforcer ce positionnement, Audinnov a recruté une quinzaine de salariés tant pour sa nouvelle ligne que pour son bureau d'études.



Audinnov a inauguré son extension et présenté sa nouvelle ligne de pultrusion. Crédit :Audinnov.

Nadège Hubert



Côte-d'Or. Le campus dijonnais du réseau des écoles d'informatique Coda inaugurait ses locaux le 15 octobre. Situé rue des bons enfants, au cœur du centre-ville dijonnais, l'établissement qui accueille une centaine d'étudiants du bachelor au master organise une journée portes ouvertes le 7 novembre.

Coda s'incarne dans ses nouveaux locaux



Former des étudiants en informatique en lien avec les besoins du tissu économique, dans un cadre qui conscientise « l'éthique numérique », voici les fondamentaux des écoles Coda (Orléans, Dijon et Avignon) tels que les ont souhaités ses fondateurs, Léni Maroglu et Marin Vogler. Accueillis jusqu'ici dans le bâtiment de l'Esaad, la centaine d'étudiants du campus dijonnais a pu rejoindre en cette rentrée ses propres locaux, environ 600 m² aménagés (un an de travaux) dans ce qui fut autrefois l'hôtel de la Caisse d'épargne – ce dont témoigne une allégorie sculptée dans l'espace de coworking –, inaugurés le 15 octobre en présence d'environ 150 invités « *dont une centaine d'entreprises partenaires* », se réjouit Jeanne Pélisson, la directrice. L'emplacement, au cœur du centre-ville, est d'un accès aisé pour les étudiants, dont une partie d'alternants, ainsi que pour les entreprises et les intervenants. Il incarne également la volonté de Coda de se placer à l'épicentre de l'écosystème économique et des besoins des entreprises. On conçoit l'urgence : selon les statistiques du ministère du Travail appuyées par les travaux de l'Institut Montaigne, 10 % environ des 80 000 offres de postes du secteur informatique ne sont en effet pas pourvus.

CAMPUS « À TAILLE RESPONSABLE »

École privée hors Parcoursup, Coda propose des formations en trois ans (bachelor) ou masters. La première année (parcours « initial ») se passe entièrement à l'école, l'alternance étant possible à partir de l'année suivante. « *Ensuite nous avons 75 % d'alternants à partir de la 3e année et quasiment 100 % l'année suivante* », détaille Jeanne Pelisson. Les frais de scolarité s'élèvent à 8 000 € annuels en 1ère et 2e année en parcours initial, Coda s'efforçant de rendre celui-ci désirable pour les étudiants grâce à des propositions différenciantes telles que le parcours à l'étranger.

Coda s'efforce de proposer des modules de cours différenciants (80 % de pratique), avec des intervenants d'entreprises, du mentorat grâce au programme « Un mentor, un jeune » qui facilite le réseautage. La proximité entre l'école et les entreprises est fortement valorisée et la dimension « *responsable* », un credo affirmé de Coda, qui transmet à ses étudiants les valeurs d'un numérique éthique, intégrant l'impact de la digitalisation de l'économie sur l'environnement (IA « *frugale* », consommation des ressources par les data centers…), un aspect auquel les étudiants sont sensibles.

Techno addict, les futurs experts informatiques formés chez Coda échappent pourtant au cliché du geek à capuche planqué derrière son écran : l'école intègre en effet dans ses formations des « projets encadrés » pour répondre aux besoins réels des entreprises (allant jusqu'aux missions en freelance), en adéquation avec des étudiants « *qui veulent rapidement être dans le milieu professionnel,* explique Jeanne Pélisson, *et qui apprécient de travailler sur du concret* ». Le réseau dispose d'ailleurs, assure la directrice, « *d'une bonne réputation auprès des PME industrielles* ».

Campus « *à taille responsable* », Coda Dijon vise 150 étudiants à la rentrée 2027 – son seuil de rentabilité – et est dimensionné pour en former 300 par millésime, tous niveaux confondus. Un des objectifs est la féminisation du secteur, puisque si Coda affiche 30 % d'intervenantes pédagogiques, l'école n'accueille à ce jour qu'une quinzaine de jeunes femmes parmi ses étudiants. L'autre est évidemment l'IA dont les bouleversements sont d'ores et déjà engrammés dans les formations de ce réseau de très jeunes écoles qui, grâce à leur taille, possèdent l'agilité d'une start-up.



L'école Coda de Dijon fait partie d'un réseau de trois campus avec ceux d'Orléans et d'Avignon, fondé par le duo Marin Vogler et Léni Maroglou (au 2e rang), derrière Jeanne Pélisson, Marie-Hélène Juillard Randrian et Jean-Philippe Girard, au coupé de ruban. *Crédit : DR.*

Emmanuelle de Jesus

♦ *Journée Portes ouvertes le 7 novembre de 14 h à 17 h.*

VENTES AUX ENCHÈRES

CORTOT ET ASSOCIÉS

Commissaires-Priseurs - SVV Agrément n°2002-086

44, rue de Gray - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 73 17 64 - E-mail : vregille-cortot@dijonencheres.com





DIJON
VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026
A 10H ET 14H15

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES



GRANDS VINS ET VIEUX MILLÉSIMES

Deux belles caves particulières
et quelques lots de diverses provenances









Exposition publique :
Vendredi 13 novembre de 9h à 10h

Toute la vente en photos sur **www.interencheres.com/21003** et sur **www.cortotetassocies.fr**

VENTE retransmise en live
live interencheres.com
Enchères Live et ordres d'achat secrets

Côte-d'Or. **Les boîtes-noires disponibles pour l'aviation légère ou militaire qui servent à la formation et l'amélioration de la sécurité en vol sont notamment produites à Darois, à quelques kilomètres de Dijon.**

iAero met les boîtes noires à la portée de l'aviation légère



En septembre dernier, le capitaine Florent Oddon, pilote de l'Équipe de voltige de l'armée de l'Air et de l'Espace, décroche, aux États-Unis, son troisième titre mondial consécutif. Peu le savent, mais son Extra 330SC, embarquait une technologie développée sur la zone industrielle aéronautique qui borde l'aérodrome de Darois. Une petite boîte noire baptisée Apibox, en réalité orange - développée par la SAS I2A et qui a permis d'enregistrer l'ensemble des paramètres de cet incroyable vol sportif.

Voilà 25 ans que la PME de 15 personnes travaille sur ce petit composant à peine plus grand qu'un disque dur externe. « *L'idée m'est venue suite au décès d'une amie, ici, en voltige aérienne. Nous ne saurons jamais ce qu'il s'est passé. Les boîtes noires pour les " petits " avions n'existaient pas : nous avons donc été les précurseurs* », se rappelle, avec une grande humilité Gérald Ducoin, pilote et patron de I2A. À ses côtés, François Vignon, lui, est informaticien et pilote privé. À l'origine, les deux associés mettent au point un « pilote automatique léger ». Puis vient l'Apibox, dont le developpement démarre en 2005 ; la première installation homologuée par l'EASA intervient en 2007.



Gérald Ducoin et François Vignon développe leurs boîtes noires depuis plus de 20 ans. Ensemble, ils participent à l'amélioration de la sécurité aérienne depuis leurs locaux de Darois. *Crédit : JDP.*

« PAS DU FLICAGE, MAIS UN OUTIL PÉDAGOGIQUE »

Le principe est le même que sur les « liners » : un boîtier branché sur les systèmes avioniques et qui enregistre une quantité considérable de paramètres comme l'altitude, vitesse, la position GPS, pression et température, les accélérations, jusqu'à l'audio et, selon les configurations, la vidéo. La version actuelle peut gérer plus de 100 paramètres et résister au crash et au feu. Des données qui sont, surtout, transmises en temps réel sur le logiciel maison de l'entreprise. À la manière du géant « Flight Radar », on peut, sur un écran tiers, suivre les vols des machines en temps réel. Trajectoire en trois dimensions, attitude de l'avion, position des volets ou encore des commandes. Bonus : tandis qu'un tableau de bord virtuel restitue les données affichées sur le « badin » ou encore l'horizon artificiel. « *On peut revoir le vol comme si on y était, avec les paramètres qui nous intéressent. Ce n'est pas du flicage, non : nous proposons un outil pédagogique. Nous, notre objectif, c'est de faire progresser le pilote et d'améliorer sa sécurité.* »

1.400 DANS LE MONDE

« *Lorsqu'un " incident" est détecté, l'exploitation des données permettent par exemple de revenir sur une manœuvre, une vitesse excessive ou une approche instable* », insiste le dirigeant. Formation, maintenance prédictive, suivi des performances, analyse d'incidents ou essais en vol constituent donc autant de débouchés.

Envoyés au Bureau Enquête et Analyses, les boitiers permettent, aussi, de comprendre les événements les plus malheureux comme les crashs. Non obligatoire sur les petits appareils l'installation d'Apibox coûte entre 8 .000 € et plus de 30.000 € selon la configuration. Une « option » qui équipe près de 1.400 appareils dans le monde, avec de belles références telles que l'École nationale de l'aviation civile, la Gendarmerie nationale et l'Armée de l'Air. «*Nous sommes aussi la 4e entreprise à suivre les essais en vol. Mais je suis tout aussi fier d'équiper un MiG21 (avion de combat soviétique NDLR), des Falcons, des Beechcraft 19100, tout comme des propriétaires privés d'ULM* », se réjouit le patron.

Un succes story qui repose sur un savoir-faire industriel assez rare. « *On maîtrise toute la chaîne de production* », résume Gérald Ducoin. À Darois, iAero conçoit son électronique, développe ses logiciels et assure l'architecture et l'assemblage du système. Un process parfaitement maîtrisé qui permet à l'entreprise côte-d'orienne d'afficher 1,7M€ de chiffre d'affaires en 2025.

Max Cadì



Non obligatoire sur les petits appareils, l'installation d'Apibox coûte entre 8.000 € et plus de 30.000 € selon la configuration. Une « option » qui équipe près de 1.400 appareils dans le monde.

Un autre Côte-d'Orien s'illustre dans le ciel

◆ La Côte-d'Or s'est illustrée une deuxième fois en ce mois de septembre 2026. Originaire d'Arc-sur-Tille, Lucas Colin vient de décrocher, avec son coéquipier Matéo Limnaios, le titre de champion de France de freestyle, lors des Championnats de France de disciplines artistiques disputés du 11 au 13 septembre à Vannes (Morbihan).

Sous le nom de Medjay Freestyle, le duo s'est imposé en Nationale 1 devant les Eaglets et Bouloc Aérochrone. Une performance de haut niveau pour le licencié d'Espace Chute Libre, en Gironde, qui porte donc haut les couleurs de la Côte-d'Or dans une discipline spectaculaire où les parachutistes enchaînent figures, rotations et mouvements en chute libre.

Et ce titre national n'est pas un coup d'essai. Lucas Colin et Matéo Limnaios avaient déjà remporté en 2025 la Coupe du monde et les Championnats d'Europe de freestyle à Teuge, aux Pays-Bas. Il avait obtenu, en 2024, la deuxième place aux championnats du monde. Le Côte-d'Orien renforce donc son statut parmi les meilleurs spécialistes de la discipline.

en bref

Région BFC

L'AGROALIMENTAIRE RECRUTE : PLUS DE 20 ÉVÉNEMENTS EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ. Du 2 au 6 novembre, la sixième Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire (SNEA) mobilisera les entreprises et les acteurs de l'emploi en Bourgogne Franche-Comté.
L'industrie agroalimentaire occupe une place importante dans l'économie de Bourgogne Franche-Comté. Selon les dernières données de la Dreets, le secteur représente plus de 25.500 emplois salariés permanents, auxquels s'ajoutent près de 2.600 intérimaires. En 2026, 2.550 projets de recrutement sont recensés dans l'agroalimentaire régional, dont près de 42 % sont jugés difficiles par les employeurs (*source : France Travail, enquête BMO 2026*). Ces besoins de recrutement soulignent la nécessité de renforcer l'attractivité des métiers, l'orientation et l'accès à la formation, tout en levant les obstacles à l'emploi, notamment liés à la mobilité. La SNEA vise à rapprocher les entreprises des candidats, des personnes en reconversion et des jeunes en réflexion sur leur avenir professionnel, en faisant découvrir la diversité des métiers et des parcours. Visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels et découvertes des métiers rythmeront la semaine. Parmi ces initiatives, Vitagora et France Travail coorganisent trois « brunch dating » réunissant 12 entreprises régionales ainsi qu'un temps fort régional 3 novembre, de 9 h 30 à 12h30, chez Daunat à Sevrey. Autour de leurs produits, les candidats pourront découvrir les métiers et échanger directement avec les recruteurs, dans un cadre convivial et moins formel qu'un entretien classique. Les profils recherchés par les entreprises sont variés : agents de conditionnement, techniciens de maintenance, opérateurs de production, conducteur de ligne, ouvrier polyvalent…

12 ENTREPRISES MOBILISÉES

Mardi 3 novembre à Appoigny (89) de 10h à 13h, dans les locaux de Festins de Bourgogne, avec aussi Dolis, Caves Bailly Lapierre · Festins de Bourgogne, SAS TPO – Terre de Pays d'Othe, Dynaplast.
*Mercredi 4 novembre à Vesoul (70) de 10h à 13h, en agence France Travail : Fromagerie Miller*et, Société Industrielle Fromagère, Société André Bazin, Moulins Dormoy.
Jeudi 5 novembre à Plombières-lès-Dijon (21) de 9h à 12h au lycée Félix Kir : Mulot & Petitjean, Sabatier, Refresco, Tippagral.

Côte-d'Or

RUGBY AMATEUR : TOTALENERGIES MÉCÈNE. Le jeudi 22 octobre avait lieu à Nuits-Saint-Georges la remise de la dotation du challenge Rugby Amateur TotalEnergies Midi-Olympique. Ce dispositif soutient et honore les clubs de rugby amateurs vainqueurs des championnats régionaux depuis trois ans. Chaque année, ce sont 90 clubs qui sont récompensés au niveau national et toutes les catégories (masculine, féminine ou junior) sont mises à l'honneur. En région BFC, huit équipes sont distinguées : quatre équipes masculines et quatre équipes féminines. Parmi elles, l'équipe féminine sénior du CS Nuiton qui a remporté le championnat à 10. Une équipe à qui le challenge du rugby amateur porte chance puisqu'elle est récompensée pour la 3e année consécutive. Les dotations sont composées, pour tous les lauréats, de ballons de match, de sacs à crampons, de maillots d'entraînement, de chasubles réversibles, d'échelles de vélocité et de gourdes.

Yonne. **Balades au milieu des chèvres, fabrication de fromage, dégustations ou marchés de producteurs : jusqu'en décembre, les exploitations agricoles de l'Yonne ouvrent leurs portes au public.**

À la ferme, l'automne se savoure et se partage



À Saint-Bris-le-Vineux, la Ferme de Claire mise sur l'immersion. Les visiteurs peuvent se promener dans les collines avec les chèvres avant de profiter d'une dégustation de fromages. Les mercredis 21 et 28 octobre, des ateliers consacrés aux biquettes et à la fabrication de faisselles ont également permis aux plus jeunes de découvrir les étapes de transformation du lait.

« *Ça fait connaître la ferme* », explique Clémence, employée polyvalente de la ferme de Claire, qui souhaite aussi développer les visites libres. L'exploitation accueille régulièrement des groupes, des écoles et des centres de loisirs. Environ 1.700 enfants y viennent chaque année pour découvrir les animaux, comprendre d'où vient le lait et s'initier à la fabrication du fromage.

Au-delà de la découverte, ces animations contribuent à faire vivre l'exploitation. La vente directe de produits et l'accueil du public constituent des compléments à l'activité agricole. Une manière de transmettre les savoir-faire et de sensibiliser les visiteurs à leur environnement.

UN RÉSEAU AU SERVICE DES PRODUCTEURS

Derrière les rendez-vous d'Automne à la ferme, une même ambition : rapprocher les agriculteurs du public. Depuis 1988, le réseau Bienvenue à la ferme, une marque nationale appartenant aux Chambres d'agriculture, accompagne les exploitants qui souhaitent faire découvrir leur activité autrement.

Dans l'Yonne, les producteurs adhérents sont libres d'organiser leurs propres événements, en fonction de leurs envies et de leurs productions. Dégustations, portes ouvertes, marchés ou promenades avec les animaux : chacun imagine des animations à son image. « *C'est de leur propre fait à la base* », précise l'animatrice du réseau.



La ferme de Claire permet à tout le monde de parrainer une chèvre. *Crédit : JDP.*

Le rôle de Bienvenue à la ferme consiste ensuite à valoriser ces initiatives et à les faire connaître au public. Le réseau peut également apporter un soutien aux exploitants, notamment pour la création de visuels ou l'organisation des rendez-vous. La programmation d'Automne à la ferme s'inscrit dans cette démarche de promotion saisonnière.

Enzo Beaudet



Côte-d'Or.

Mistral s'offre des bulles de gourmandises

Biscuits Mistral, spécialiste des madeleines depuis 1954, s'associe à Cosminter, entreprise familiale implantée à Fleurey-sur-Ouche, pour donner naissance à une gamme de cosmétiques, sous la marque Bulles & Gourmandises, inspirée de son incontournable Chocobeurs.

Une année de travail et de co-création aura été nécessaire pour concrétiser ce projet inédit entre deux entreprises de BourgogneFranche-Comté. Avec sa madeleine longue pur beurre, délicatement parfumée à l'extrait naturel d'orange et enrobée de chocolat noir à 56 % de cacao, le Chocobeurs est devenu l'une des spécialités emblématiques de Mistral. La Biscuiterie fait aujourd'hui entrer son produit iconique dans l'univers de la cosmétique. Au programme, quatre créations aux notes gourmandes inspirées du Chocobeurs® : un gel douche, une huile pailletée, une crème pour les mains et une brume d'ambiance.

Région BFC. Évalué avec succès à mi-parcours, le Pôle universitaire d'innovation BFC renforce sa dynamique collective pour 2026-2028, reliant laboratoires, entreprises et filières régionales.

PUI BFC : cap franchi et ambition pour 2026-2028

Lancé en 2024, le Pôle universitaire d'innovation Bourgogne Franche-Comté (PUI BFC) s'est donné pour mission d'accélérer la transformation des résultats de la recherche publique en innovations concrètes. En consolidant les passerelles entre laboratoires scientifiques, entreprises et acteurs territoriaux, le dispositif a consacré ses deux premières années à structurer l'écosystème régional. Cette démarche a franchi une étape décisive avec une évaluation à mi-parcours positive en mai 2026, confirmant la pertinence de son modèle collaboratif.

Cette dynamique collective réunit les forces vives de la recherche et de la valorisation régionale. Fédéré par l'Université Marie et Louis Pasteur, désignée chef de file, le pôle associe l'Université Bourgogne Europe, l'Institut Agro Dijon, Supmicrotech, l'Ensam Cluny, l'UTBM, l'INRAE, la SATT Sayens ainsi que l'incubateur DECA-BFC, en synergie avec les collectivités et le tissu économique. Dès sa mise en place, cette alliance a concrétisé la création de trois hubs d'innovation stratégiques : la transition agri-alimentaire, la santé (diagnostic et biothérapies connectées) et l'hydrogène décarboné couplé aux mobilités durables. Des outils de détection de projets et un accompagnement renforcé des start-up deeptech complètent cette chaîne de valeur.

Les premiers effets tangibles sont déjà mesurables : entre 2024 et 2025, le nombre de spin-off issues des laboratoires a progressé de 50 %, tandis que les déclarations d'invention enregistrent une hausse régulière. Le PUI BFC s'appuie en outre sur un pilotage par la donnée pour suivre avec rigueur l'évolution des partenariats et de l'entrepreneuriat.

AMBITION DÉMULTIPLIÉE

Fort de ces résultats, le programme s'engage dans sa seconde phase (2026-2028) avec un plan d'action renforcé pour accroître son impact économique et sociétal. Le pôle entend amplifier la détection des projets prometteurs dans


JDP

les laboratoires, fluidifier les parcours d'innovation et resserrer les synergies avec les filières industrielles. L'accent sera mis sur l'intensification des collaborations interuniversitaires, à l'échelle européenne comme internationale.

Cette impulsion s'accompagnera d'une extension de sa gouvernance : le CHU de Dijon-Bourgogne et le CHU de Besançon doivent rejoindre les membres fondateurs d'ici la fin 2026. Une étape clef pour conforter une ambition commune : ériger la recherche publique en moteur durable d'innovation et de transformation pour l'ensemble du territoire régional.

Frédéric Chevalier

VENTES AUX ENCHÈRES

SADDE
COMMISSAIRES PRISEURS

Suite à liquidation judiciaire DES ÉDITIONS FATON

Mardi 3 novembre | 9 h 30
Lundi 9 novembre | 9 h 30
Mercredi 18 novembre | 9 h 30
13 rue Paul Cabet à Dijon

Les ventes à venir seront mises en ligne chaque semaine

Pour visualiser la vente, par ici

ventes à Dijon





Catalogue, photos et horaires de visite : www.sadde.fr | Frais en sus des enchères : 14,28 % TTC (TVA récupérable)

étude sadde dijon | selarl christophe sadde commissaire de justice | christophe sadde commissaire-priseur habilité
hôtel des ventes de dijon | agrément n°2002-245 | 13 rue paul cabet | 21000 dijon | 03 80 68 46 80 | sadde@sadde.fr

Drouot Live
INTERENCHERES LIVE

COLLECTIVITÉS

Illettrisme : la BFC se mobilise

Région BFC. En Bourgogne Franche-Comté, 11 % de la population fait face à l'illettrisme. Grâce à une cartographie inédite des territoires à risques d'illettrisme et au travail conjoint des institutions et associations, la région déploie un accompagnement sur-mesure.



Jeudi 8 Octobre, à l'occasion des Journées nationales d'action contre l'Illettrisme, l'Insee a présenté sa nouvelle publication sur l'illettrisme en BFC (*voir encadré ci-dessous*), en présence des acteurs institutionnels et associatifs engagés dans la lutte contre l'illettrisme, mais également de personnes en situation d'apprentissage. « *L'illettrisme concerne des personnes scolarisées en France qui, des années après la fin de leur scolarité, éprouvent de sévères difficultés à lire, écrire ou compter au quotidien. À l'échelle nationale, une personne sur dix est confrontée à ce défi, soit 11 % des 18-64 ans ayant suivi leur scolarité dans l'Hexagone* », précise Perrine Serre, secrétaire générale pour les affaires régionales à la préfecture de région, qui voit dans le travail de l'Insee, « *un outil précieux pour mieux cibler et coordonner nos actions* ». En Bourgogne-Franche-Comté, la situation préoccupe les autorités publiques, car la région présente une exposition supérieure à la moyenne nationale aux facteurs de risque. « *En 2022, 45 % des 18-64 ans sortis de formation ne disposent pas de diplôme ou d'un niveau inférieur au baccalauréat, contre 39 % en France métropolitaine. Cet écart s'observe également parmi les 18-29 ans, avec 34 % de jeunes pas ou peu diplômés contre 29 % au niveau national* », appuie David Brion, adjoint du chef du service études et diffusion de l'Insee. Les tests de lecture des Journées défense et citoyenneté confirment cette fragilité chez les jeunes. Par ailleurs, l'âge constitue un facteur aggravant, la tranche des 50-64 ans étant exposée à l'effritement des compétences. Contrairement aux idées reçues, l'illettrisme ne touche pas seulement les personnes sans emploi : 55 % des personnes concernées travaillent, souvent dans des métiers peu qualifiés ou manuels. L'impact sur la vie quotidienne s'avère particulièrement prégnant, entravant l'autonomie professionnelle, les démarches administratives ou la pleine citoyenneté. Comme le souligne Julie Nardin, coordinatrice nationale de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci), « *un de nos enjeux premiers est de sortir ces publics - qui peinent à lire, écrire, compter, cliquer - de l'invisibilité, dont le sentiment de honte complique le repérage* ».

Face à cette réalité, le principal obstacle réside en effet dans la stratégie d'évitement mise en place par les personnes touchées pour masquer leurs lacunes. « *Par exemple, oublier opportunément ses lunettes pour éviter de déchiffrer un document administratif constitue un indice révélateur de ce désarroi silencieux* », alerte Cyril George, chargé de mission régional de l'Anlci. Pour structurer la réponse publique, la structure identifie quatre paliers fondamentaux : repérer la difficulté, oser en parler avec bienveillance, oser intégrer une formation et parvenir à y maintenir l'apprenant. Le second palier s'avère délicat. De nombreux professionnels du secteur social, conseillers emploi, secrétaires de mairie ou responsables RH n'osent pas aborder le sujet par crainte d'offenser. « *Or, c'est précisément ce dialogue empreint de bienveillance qui permet de lever le tabou, de vaincre la honte et d'orienter l'usager vers les dispositifs adaptés* », affirme Isabelle Liron, vice-présidente en charge de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi à la région BFC.



Présentation, le jeudi 8 octobre, dans le cadre des Journées nationales contre Illettrisme, à la préfecture de Côte-d'Or, de la nouvelle publication de l'Insee et rencontre avec des apprenants et des associations régionales. *Crédit : JDP.*

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN

Pour franchir ces étapes décisives, les structures associatives et les bénévoles constituent des piliers indispensables. L'association Agir ABCD en Côte-d'Or, accompagne notamment 21 personnes en situation d'illettrisme. Sa spécificité repose sur un accompagnement individuel, sur-mesure et sans limite de durée, offrant une « *première marche* » rassurante avant toute formation collective. « *Ce type d'accueil, ce travail de dentelle, est encore assez modeste en BFC. Il y a là un véritable enjeu à faire essaimer ce type de solution* », argue Caroline Janssens, déléguée territoriale d'Agir ABCD, tout en rappelant le besoin de davantage de bénévoles, l'association en comptant actuellement 55 pour sa délégation Côte-d'Or.

Les témoignages d'apprenants résonnent comme autant de preuves tangibles de l'efficacité du travail associatif. Lolita, 25 ans, accompagnée depuis trois ans après avoir été orientée par la Mission Locale, témoigne avec émotion de ses progrès : « *Au début, je ne pouvais pas déchiffrer les lettres ou les grandes phrases. Aujourd'hui, j'arrive à lire des livres, des mails, des informations.* » De son côté, Gilbert, confronté à d'importantes séquelles d'une méningite contractée dans son enfance et orienté par le dispositif Sésame, a retrouvé le plaisir de lire : « *Au bout de deux ans, c'est plus facile. Je prends le journal, je lis les pages, les trucs qui m'intéressent* ». La réussite de cet accompagnement repose sur des relations humaines fondées sur la réassurance et l'adaptation aux besoins de chaque apprenant. Qu'il s'agisse de suivre la scolarité de ses enfants, d'effectuer des démarches en ligne ou de lire le journal, chaque progrès reconstruit l'estime de soi. « *Dans la lutte contre l'illettrisme, il y a cet intérêt très économique qui fait que, parce que vous savez lire, écrire, compter... et bien vous allez pouvoir plus facilement aller vers l'emploi. Mais ce que je voulais rappeler, c'est qu'avant tout, cela fait parti du socle républicain que d'offrir à chacun une seconde chance* », conclut Perrine Serre.

Frédéric Chevalier

Une cartographie fine des risques territoriaux

Pour rationaliser l'action publique, une étude inédite a été réalisée conjointement par l'Insee, l'Anlci et la DEPP de l'Éducation nationale. Les 113 intercommunalités de Bourgogne Franche-Comté ont été analysées et les chercheurs ont établi une typologie en six groupes d'exposition au risque d'illettrisme :

◆ **Population très fortement exposés** (Châtillonnais, Tonnerrois, Joigny, Autunois, Montbéliard, Gray...)

Caractérisés par une forte proportion de personnes peu ou pas diplômées (53 % contre 46 % en moyenne régionale), un tissu industriel marqué avec des ouvriers peu qualifiés et une précarité monétaire élevée.

◆ **Population fortement exposés** (Nièvre, Yonne, Haute-Saône, Bresse)

Marqués par une population plus âgée et un niveau de diplôme globalement inférieur au baccalauréat.

Ses deux premières catégories représentent 1/4 de la population des 18-25 ans dans la population de BFC.

◆ **Population urbaine à zones de précarité** (Auxerre, Nevers, Dijon, Macôn, Chalon-sur-Saône, Dole, Besançon, Belfort, Vesoul, Lons-le-Saunier, Belfort)

Bien que la population y soit globalement plus diplômée, ces pôles abritent de fortes poches de précarité ciblées dans les Quartiers politique de la ville, où les besoins en « Français langue étrangère » masquent parfois les enjeux d'illettrisme.

◆ **Population intermédiaire**

Couvrant divers territoires ruraux ou semi-ruraux proches de la moyenne régionale.

◆ **Population peu exposées avec jeunes actifs précaires**

Essentiellement les territoires frontaliers de la Suisse avec des population plus jeune et qualifiée, présentant un risque très faible.

◆ **Population peu exposée**

Zones périurbaines des métropoles (Nevers, Dijon, chalon-sur-Saône et Besançon). Risque le plus faible de la région en raison de populations diplômées et insérées.

Cette cartographie offre une boussole précieuse aux acteurs publics pour cibler prioritairement les moyens de formation et de sensibilisation. Elle s'ajoute aux publications régionales de l'Insee (qui présentent les grands messages, indicateurs et enseignements clés à l'échelle de l'ensemble de la région), ainsi qu'aux fiches départementales (format 4 pages). Téléchargeables sur le site de l'Anlci, ces dernières déclinent les données chiffrées au niveau des intercommunalités (EPCI) par département et précisent les enjeux territoriaux rédigés en lien avec le terrain.

Les missions des différentes structures spécialisées en BFC

En BFC, la lutte contre l'illettrisme repose sur l'action complémentaire de plusieurs structures spécialisées :

◆ **L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) :** coordonne les politiques publiques, soutient la dynamique territoriale et développe des outils innovants de diagnostic comme Eva pour arriver à passer les deux premiers paliers de détection de l'illettrisme ou l'opération Enthousiasme orthographique, créée par un collectif pluridisciplinaire d'enseignants, de chercheurs, d'orthophonistes et d'inspecteurs, notamment de l'académie de Dijon.

◆ **L'Emfor (Carif-Oref Bourgogne Franche-Comté)** : groupement d'intérêt Public copiloté par l'État et la région BFC, Emfor fournir des données, des diagnostics et des prévisions aux décideurs publics sur les besoins en compétences, l'emploi et la formation en région, rendre visibles et accessibles les dispositifs de formation, assure la montée en compétences des formateurs et bénévoles (262 participants en 2025) et produit des outils sur les postures d'accueil bienveillantes.

◆ **Agir ABCD :** association nationale reconnue d'utilité publique, Agir ABCD déploie en Côte-d'Or des ateliers de réapprentissage individualisés et sans limite de durée, offrant la « première marche » indispensable avant d'envisager des formations collectives.

◆ **La région** finance notamment les formations linguistiques et compétences de base pour les demandeurs d'emploi, en lien étroit avec les prescripteurs de terrain (France Travail, Missions Locales, réseau France Services, centres sociaux).

Yonne. **Niché dans la plaine Champbertrand, au sud de Sens, le Practice de golf de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais est en plein essor.**

Le golf sénonais gagne du terrain



La Bourgogne Franche-Comté figure parmi les régions bien implantées dans le golf français avec 61 clubs, sur près de 740 au niveau national, et 12.000 licenciés répartis dans ses huit départements. Parmi eux, le Practice de golf de Sens, créé en juillet 2001, connaît un nouvel élan avec l'arrivée de Bilitis Echasson, passionnée par ce sport depuis quatre ans.

Il y a deux ans, elle reprend les rênes du GSGC (Grand Sénonais Golf Club) avec la volonté de le développer. Bilitis Echasson connaît déjà les ficelles du développement commercial, en tant que copropriétaire de magasins La Foir'Fouille, dont celui de Sens : communication accrue, multiplication des partenariats, rencontres interclubs et valorisation du site. La présidente ne souhaite toutefois pas en faire un grand golf, mais « *un grand lieu d'entraînement* ».





Bilitis Echasson et Nicolas Belloncle du Practice de golf du Grand Sénonais. *Crédit : JDP.*

UNE ENVOLÉE DES LICENCES

L'objectif est partagé par Nicolas Belloncle, fondateur de l'Académie Sénonaise de Golf et professeur au sein du GSGC depuis 2013. Il a ainsi formé des centaines de golfeurs dans la région : « *On a la meilleure évolution en nombre de licenciés et en création de golfeurs, et on est 20e au niveau national* », assure le golfeur professionnel.

Le nombre de licenciés a en effet progressé de près de 70 % en seulement un an. Le club compte désormais 150 adhérents, tandis que le nombre d'adhésions a également battu des records, avec une hausse de 80%, et une vingtaine d'élèves suivent actuellement les cours.

Le club souhaite s'inscrire dans la dynamique de la Fédération française de golf, notamment à travers l'opération « Tous au golf », lancée en 2000 : « *Notre objectif est de rendre le golf accessible aux enfants, aux familles, aux débutants et à tous ceux qui n'auraient jamais pensé pousser la porte d'un golf.* » Un objectif qui se concrétise notamment par des conditions préférentielles : accès permanent au site sans réservation et cotisations plus abordables.

UN PARCOURS SUPPLÉMENTAIRE DE NEUF TROUS

D'une superficie totale de 12 hectares, le Practice du Grand Sénonais bénéficie à nouveau du soutien de l'agglomération du Grand Sénonais depuis 2025, avec le renouvellement de la convention et une subvention annuelle de 25.000 €. L'association assure désormais elle-même la gestion du practice, notamment son entretien.

La structure a bénéficié de 80.000 € de travaux depuis 2024, consacrés notamment à la mise en place d'une tee-line et à la rénovation des installations existantes. Elle dispose désormais d'un parcours supplémentaire de neuf trous, aménagé sur 7,5 hectares. Ce nouvel espace a finalement nécessité des moyens financiers limités, mais constitue également un moteur essentiel de l'attractivité du practice.

Floriane Boivin

Yonne. **Après plusieurs mois de travaux, les quais et la place du 1er Régiment des volontaires de l'Yonne ont officiellement été inaugurés à Joigny.**

La place de Joigny retrouve une âme



Il y a quelques années encore, difficile d'imaginer familles, enfants et promeneurs s'installer ici pour profiter des beaux jours. À la place des arbres et des espaces de détente, un vaste parking occupait une grande partie du site. Désormais, les Joviniens disposent d'un nouvel espace ouvert sur l'Yonne, avec de la végétation, des jeux, des jets d'eau et des aménagements permettant de profiter autrement du centre-ville. Pour Nicolas Soret, maire de Joigny, l'objectif était clair : « *rendre à cette place la vitalité qu'elle avait toujours eue* ». Car avant de devenir un parking, cet endroit a longtemps constitué l'un des cœurs de la cité.

Il y a plusieurs siècles, elle était une « grève », une étendue de sable située au bord de l'Yonne. Un emplacement stratégique pour le commerce du bois et du vin, qui a largement participé à la prospérité de Joigny. C'est également ici que les journaliers venaient attendre les employeurs à la recherche de main-d'œuvre.



Tous les élus locaux étaient présents afin d'inaugurer ce projet. *Crédit : JDP.*

Au fil des siècles, le site a connu plusieurs vies. Au XIXe siècle, il devient notamment un lieu de foires et de promenade. En 1944, plus d'un millier de volontaires venus de toute l'Yonne s'y rassemblent avant de partir libérer l'Alsace. « *Les plus grandes heures de Joigny ont été vécues sur cette place* », rappelle Nicolas Soret.

Puis le site perd progressivement son rôle central. Les arbres disparaissent et la place est goudronnée. Pendant des décennies, elle ne retrouve véritablement de l'animation qu'à l'occasion de la fête foraine ou de quelques grandes manifestations. Le chantier lancé par la municipalité entend donc inverser cette tendance.

4 M€ ET ENCORE TROIS ÉTAPES

Pour transformer cette ancienne place en nouvel espace de vie, la facture atteint environ 4 M€. Un investissement rendu possible grâce à plusieurs partenaires. L'État a apporté 931.000 € du DETR et 250.000 € du Fonds vert. La région BFC a participé à hauteur de 700.000 € au titre de l'aménagement du territoire et de 200.000 € pour le tourisme. Le département a, lui, annoncé une participation de 500.000 €, après une rallonge de 100.000 €. L'Agence de l'eau a également apporté 600.000 €, tandis que la ville a engagé 800.000 € sur ses fonds propres.

Le chantier ne s'arrête toutefois pas ici. Cette première réalisation constitue seulement la première des quatre phases imaginées par la municipalité. La deuxième prévoit de poursuivre l'aménagement sous le pont et de travailler sur les structures qui défigurent actuellement l'ouvrage. La troisième concernera le champ de foire, qui devra rester suffisamment vaste pour accueillir la fête foraine. Enfin, la quatrième portera sur l'ancienne gare routière, derrière le marché couvert, avec l'objectif d'en faire à son tour un espace végétalisé et agréable..

Enzo Beaudet

en bref

Côte-d'Or

AVENUE JEAN-JAURÈS À DIJON : UNE NOUVELLE PASSERELLE CYCLABLE. Dans la nuit du 28 au 29 octobre, une nouvelle passerelle cyclable et piétonne a été installée au-dessus du canal, avenue Jean-Jaurès à Dijon. Une opération technique d'envergure qui permettra, dès la mi-novembre, de sécuriser les déplacements et de renforcer les continuités cyclables entre Dijon et les communes du sud de la métropole. Avec cette nouvelle passerelle, Dijon métropole apporte une réponse concrète à un point de difficulté identifié de longue date sur l'avenue Jean-Jaurès. L'ouvrage permettra de faciliter et de sécuriser le franchissement du canal pour les cyclistes et les piétons, tout en améliorant les liaisons vers le sud du territoire, notamment en direction de Chenôve et de Marsannay-la-Côte. Fabriquée dans les Vosges par l'entreprise Framatec, longue d'environ 23 mètres, large de près de 3 mètres et pesant plus de 25 tonnes, cette structure en acier, d'un montant total de 700.000 €, franchit simultanément le canal et une porte d'écluse. Sa conception a nécessité plusieurs mois d'études, de concertation et d'échanges avec Voies navigables de France, afin de concilier les besoins des cyclistes et des piétons avec les contraintes d'exploitation de l'ouvrage hydraulique.


EMMA BENYAMINE-VILLE DE DIJON

Yonne. Les canalisations de l'agglomération du Grand Sénonais sont renouvelées plus vite, mais le rendement reste à 72% en raison de contraintes territoriales.

Réseau d'eau potable : objectif 85 % de rendement



Depuis le transfert de la compétence en 2017, la Sénone gère les 545 kilomètres de réseau d'eau potable du Grand Sénonais et environ 290 kilomètres de réseau d'assainissement. Le rapport annuel 2025, acté en Conseil communautaire le 28 septembre, fait état d'un tarif stable : la part eau reste à 1,65€ TTC/m³, comme en 2024. Le prix du service pour une consommation de 120 m³ passe de 2,50€ à 2,47€/m³. Le territoire a produit 3,69 millions de m³ d'eau en 2025 (+7 % sur un an), dont 2,50 millions ont été facturés aux abonnés, contre 2,35 millions en 2024.



La Sénone, service d'eau et assainissement du Grand Sénonais. *Crédit : JDP.*

UN RENOUVELLEMENT QUI S'ACCÉLÈRE

Le taux moyen de renouvellement des réseaux, calculé sur cinq ans, est passé de 0,80% (2019-2024) à 0,85% (2020-2025). Les chiffres annuels vont dans le même sens : 4,9 kilomètres de canalisations ont été remplacés en 2024, 5,4 kilomètres en 2025, soit environ 0,9% puis 1% du linéaire (calcul réalisé à partir des rapports). « *Il faudra 115 ans pour renouveler les réseaux,* estime Alexandre Bouchier, vice-président en charge notamment du cycle de l'eau. *On doit tendre vers les 1 % pour viser un renouvellement sur 100 ans* ».

Côté budget, la collectivité affiche une enveloppe d'environ 1,8 M€ par an, pour 5 km de réseau et 300 branchements. Les dépenses réelles ont toutefois baissé : 2,10 M€ investis sur le patrimoine réseau en 2024, 1,69 M€ en 2025, tandis que le montant des travaux dans les stations et les réservoirs a plus que doublé, passant de 206.233 € en 2024 à 425.287 € en 2025.

UN RENDEMENT QUI STAGNE

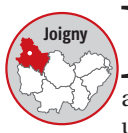
L'objectif reste un rendement de 85%, conformément à la loi Grenelle de 2012, qui limite le taux de fuite à 15%. Après une progression entre 2019 et 2023, le taux de rendement est passé de 79,03% en 2023 à 73,42% en 2024, puis environ 72,28% en 2025. L'élu juge néanmoins ces chiffres « *tout à fait corrects* » vu les disparités du territoire, avec des fuites beaucoup plus difficiles à détecter dans les zones naturelles qu'en milieu urbain. Les écarts sont en effet marqués : en 2025, de 43,63% à Véron à 90,15% à Collemiers. À Villeneuve-sur-Yonne, le rendement progresse légèrement : de 60,48% en 2024 à 62,45% en 2025.

L'agglomération a décidé d'actionner plusieurs leviers pour y parvenir. Parmi eux : la lutte contre le vol d'eau, la sensibilisation et l'accompagnement des abonnés ou encore l'optimisation de l'usage dans les bâtiments publics notamment avec l'objectif de remplacer 50% des installations anciennes d'ici 2028. En termes de détection et de réduction des fuites, le Grand Sénonais prévoit d'acquérir 200 loggers (capteurs) chaque année. Près de 600 loggers sont déjà installés sur le réseau. Et 304 fuites ont été réparées en 2025, contre 289 en 2024

Floriane Boivin

Yonne. Retenue parmi les 109 territoires sélectionnés par l'État dans le cadre du programme « Électrifions la France », la communauté de communes du Jovinien entend accélérer sa transition énergétique.

Dans le Jovinien, l'électrification va passer à la vitesse supérieure



La flambée des cours du pétrole aura au moins eu un effet : accélérer la réflexion sur la dépendance énergétique des territoires. Dans le Jovinien, la communauté de communes a décidé de saisir la main tendue par l'État. À la suite de l'annonce d'un plan national d'électrification, elle a présenté un dossier à l'Agence de la transition écologique (Ademe). Une candidature retenue parmi les 109 territoires lauréats du programme « Électrifions la France ». « *Nous avions éventuellement des idées pour que, dans la communauté de communes du Jovinien, on mène cette électrification* », explique Nicolas Soret, maire de Joigny et président de la communauté de commune du Jovinien. Pour l'élu, cette sélection constitue une opportunité de faire avancer des projets concrets, notamment dans un territoire rural où les solutions énergétiques doivent s'adapter aux besoins des communes et des habitants. Premier chantier envisagé : tourner la page du fioul dans les bâtiments publics. L'intercommunalité souhaite remplacer les dernières cuves encore utilisées pour chauffer des écoles ou des mairies. Autre piste, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures qui s'y prêtent, afin de produire localement une partie de l'électricité consommée. La mobilité figure également parmi les priorités. Le renouvellement des flottes automobiles des collectivités pourrait accompagner cette évolution, tout comme le développement de bornes de recharge rapide. L'objectif est aussi de faciliter le passage à la voiture électrique pour les habitants, en levant notamment les difficultés liées à la recharge. Les entreprises ne sont pas oubliées. L'intercommunalité souhaite réfléchir aux moyens d'accompagner les industriels dans l'électrification de leurs activités. « *C'est vraiment un plan qui a plusieurs dimensions pour les habitants, pour les entreprises, pour nous, les collectivités* », résume Nicolas Soret. Cette démarche s'inscrit dans un programme national présenté le 10 avril 2026. À travers 22 mesures, le gouvernement entend réduire la dépendance de la France aux combustibles fossiles importés en leur substituant une électricité décarbonée produite sur le territoire. Sur les 197 candidatures examinées, 109 ont été retenues, dont 87 % correspondent à des communes rurales ou à des territoires à habitat dispersé.

DES FINANCEMENTS ENCORE À PRÉCISER

Reste désormais à transformer les intentions en projets financés. La sélection du Jovinien ne signifie pas que l'ensemble des investissements envisagés bénéficieront automatiquement d'une subvention. L'intercommunalité doit prochainement échanger avec l'Ademe afin de préciser les modalités d'accompagnement. Une aide à l'ingénierie ou au financement d'études est notamment envisagée.

L'État a également annoncé une enveloppe d'1 Md€ consacrée à l'électrification. Dans le courrier adressé aux lauréats, le Jovinien est présenté comme prioritaire pour les dossiers de financement qu'il déposera dans ce cadre. « *On ne sait pas exactement pour le moment sur quelle modalité* », précise Nicolas Soret. Le montant des aides potentielles et les projets qui pourraient en bénéficier restent donc à déterminer.

Enzo Beaudet

Région BFC

CMONIA, LA SOLUTION IA GÉNÉRATIVE SOUVERAINE DE L'ARNIA VISE UN DÉPLOIMENT RÉGIONAL. Créée pour accompagner les collectivités dans leur transformation numérique, l'ARNia franchit une nouvelle étape. À l'occasion de ses rencontres annuelles 2026, l'opérateur public de services numériques de Bourgogne-Franche-Comté a réaffirmé ses deux priorités : mutualiser des services performants à des coûts maîtrisés et aider les acteurs publics à répondre aux enjeux de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité. Dans ce cadre, ont été officiellement signés deux accords de partenariats, l'un avec la Banque des Territoires et le second avec le réseau national Déclic afin de proposer la solution CmonIA à l'échelle nationale. Lancée en 2025, CmonIA est une solution d'intelligence artificielle générative souveraine destinée aux organismes publics. Fondée sur une technologie de l'entreprise française Mistral AI, elle est déjà déployée dans une quinzaine de territoires, parmi lesquels la Bretagne, le Centre-Val de Loire, l'Oise, le Nord et le Pas-de-Calais. Le groupement d'intérêt public Recia, partenaire historique de l'ARNia, a également signé une convention pour déployer CmonIA auprès des collectivités du Centre-Val de Loire. L'enjeu est désormais d'accélérer l'adoption de cet outil en Bourgogne-Franche-Comté, auprès de toutes les communes, quelle que soit leur taille, mais aussi d'autres organismes publics majeurs. Pour Patrick Molinoz, président de l'ARNia, la mutualisation constitue une réponse aux défis croissants auxquels sont confrontées les collectivités : « *La complexité des sujets (IA, cybersécurité, données…), la rareté des ressources humaines disponibles et les coûts grandissants du numérique imposent à nos collectivités de s'unir pour relever ensemble les immenses défis qui sont devant nous en matière d'IA et de cybersécurité.* »

LA CYBERSÉCURITÉ, PRIORITÉ STRATÉGIQUE

L'ARNia porte en effet, au nom de la région BFC, le centre régional de cybersécurité (Csirt), qui accompagne les collectivités victimes d'attaques informatiques. En 2025, ce dispositif a sensibilisé quelque 2.000 personnes. L'organisme développe par ailleurs plusieurs partenariats pour renforcer la sécurité des systèmes d'information publics. Avec La Poste, il propose une offre avantageuse pour le renouvellement des équipements informatiques des collectivités. Il déploie également la suite territoriale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), notamment sa messagerie professionnelle sécurisée, destinée à réduire la vulnérabilité aux cyberattaques. Cette offre s'adresse en particulier aux collectivités de moins de 3.500 habitants. Les données sont hébergées en BFC, conformément à la volonté de proposer des services numériques sécurisés et souverains. Avec 1.890 adhérents, l'ARNia est la première structure de mutualisation numérique en France par le nombre d'adhérents et la seule à l'échelle régionale. Ses outils s'appuient sur 94 serveurs implantés en BFC, au service de près de 4.000 utilisateurs. En 2025, la disponibilité des services a atteint 99,84 %.



Nicolas Turcat, directeur adjoint du digital de la Banque des Territoires ; Patrick Molinoz, président de l'ARNia ; Emmanuel Vivé, président du réseau Déclic. *Crédit : ARNia.*

en bref

Énergie. Réunis en assemblée plénière les 15 et 16 octobre, les élus de Bourgogne Franche-Comté ont une nouvelle fois dénoncé le désengagement de l'État. Face aux rabots du Projet de loi de finance (PLF) 2027, le président Jérôme Durain entend maintenir le cap sur les mobilités, les lycées et la formation.

Une région qui tient bon face aux coupes de l'État



Après un hommage chaleureux rendu à l'ancien président François Patriat, la séance de l'assemblée plénière des 15 et 16 octobre s'est rapidement concentrée sur une urgence majeure : la pression budgétaire exercée par l'État sur les collectivités locales. Dans un contexte sous tension, marqué par l'inflation énergétique, la crise climatique et l'échéance des élections présidentielles, la région doit bâtir son avenir face aux menaces directes du Projet de loi de finances (PLF) pour 2027. « *Notre monde s'apparente de plus en plus à une poudrière, entre conflits au Moyen-Orient, encalminage des États-Unis dans un bourbier toujours plus incompréhensible en Iran autour d'Ormuz, situation en Asie pas beaucoup plus rassurante. Les États-Unis, d'ailleurs, dont le Président n'a rien trouvé de mieux que de créer une sorte de pacte russo-états-unien sur le dos de l'Ukraine et de l'Europe, dans la seule logique de répondre à ses préoccupations électorales…*, développe Jérôme Durain, président de la région BFC. *On pourrait disserter des heures sur la vacuité de la vision de certains dirigeants mondiaux, leur opposer la vision plus optimiste de Sophie Adenot qui a indiqué n'avoir vu aucune frontière depuis l'espace. Mais ce qui nous concerne au premier chef, ce sont les conséquences pour notre pays, nos territoires, nos compatriotes… Et ce qui est le plus visible, c'est bien le coût des énergies, et en particulier le coût des carburants pour les familles, mais aussi pour les collectivités locales : notre compétence en matière de mobilités va, à nouveau, être violemment impactée en terme budgétaire, ce qui ne simplifie rien dans le contexte actuel* ».

Ainsi, l'effort exigé par l'État atteint près de 7 Mds€ pour l'ensemble des collectivités, dont plus d'1,046 M€ (soit 20 % du total), supporté par les seules régions, qui ne pèsent pourtant que 1 % de la dette publique et 11 % de la dépense locale. Pour la Bourgogne Franche-Comté, qui a déjà absorbé plus de 100 M€ de pertes de recettes entre 2025 et 2026, l'année 2027 s'annonce critique. La baisse des dotations, la diminution du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et le retrait des crédits de formation professionnelle ont provoqué une vive réaction. « *Je le dis clairement, il va falloir qu'on se pose globalement la question de notre niveau d'intervention partout parce que la loi de finances 2027 nous amène à une situation qui est inédite. Certes, on dit régulièrement que c'est compliqué, mais avec la version 2027, ce n'est pas compliqué, c'est quasi infaisable* », affirme Jérôme Durain devant les élus à Dijon.

C'est dans le domaine de la formation des demandeurs d'emploi que la rupture est la plus nette. L'arrêt du Pacte d'investissement dans les compétences ampute les crédits régionaux de 66,5 M€ depuis 2026. Alors que le chômage repart à la hausse, la collectivité reconduit son dispositif Amont de la qualification pour garantir 5.000 parcours de proximité aux publics les plus vulnérables. « *Les choix du gouvernement pour le budget 2027 vont considérablement amputer notre capacité à former. Une chose est sûre : je n'accepterai pas que les demandeuses et demandeurs d'emploi de Bourgogne Franche-Comté subissent ces arbitrages gouvernementaux*, martèle Jérôme Durain. *La région préservera la formation des personnes les plus en difficulté, avec une offre de formation en proximité leur permettant de reprendre confiance, d'acquérir des savoirs de base, d'obtenir des certifications et de faire des stages dans les entreprises locales* ».


Jérôme Durain, président de la région BFC. *Crédit : David Cesbron/ Région BFC.*

CAP MAINTENU

Malgré cette menace d'asphyxie financière, la région entend défendre fermement ses compétences et concrétiser des avancées clés, en premier lieu sur le réseau ferroviaire. Longtemps confrontée au désengagement de l'État sur les lignes de desserte fine - dont la rénovation exige 400 à 500 M€ sur dix ans - l'exécutif a obtenu un rééquilibrage. Un accord avec l'État et la SNCF permet de sécuriser plusieurs axes. L'étoile de Paray-le-Monial, et en particulier la section Paray-Gilly reliant la région à Lyon, échappe à la fermeture grâce à un engagement régional de 23 M€ pour la première phase. Jérôme Durain a salué cette avancée : « *Sans l'accord financier que nous venons de construire avec l'État, nous n'avions pas de trajectoire crédible. Aujourd'hui, nous avons sauvé d'une impasse financière une ligne qui n'est pas simplement une ligne locale. C'est un axe qui ouvre la Bourgogne Franche-Comté vers le sud.* » D'autres liaisons bénéficient de ce soutien, à l'instar de Clamecy-Corbigny pour préserver le fret et l'emploi industriel à Epiry, de Belfort-Lure-Épinal et de la ligne des Horlogers. De plus, la région entame le reversement d'1,5 M€ du Versement mobilité régional et rural à 74 communautés de communes.

Comme chaque année à cette période, la région délibère concernant le montant de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) affectée à chacun des lycées publics dont elle a la charge, montant qui doit être notifié aux établissements avant le 1er novembre. Cette année marque une diminution par rapport à 2026, du fait principalement d'une baisse des coûts énergétiques, et donc d'une baisse des dépenses de chaque lycée. La DGF 2027 demeure cependant en hausse de 20 % par rapport à 2022. Ce vote sur la DGF intervient alors que, depuis début octobre, les lycéennes et les lycéens se sont largement mobilisés, partout en France, afin de dire leur colère et leurs inquiétudes. « *Nous sommes en termes d'investissement une des régions du pays qui fait le plus. En revanche, si en matière de bâtiments, nous devons accélérer ici ou modifier notre programmation ailleurs, nous le ferons*, précise Jérôme Durain, qui est aussi revenu sur la livraison en deux mois du lycée modulaire des Haberges à Vesoul : « *Tenir compte des alertes, identifier les risques, mettre en sécurité les personnes à tout prix : c'est justement cela, "anticiper".* » Le président a ensuite rappelé qu'en 2026, les lycées avaient représenté un engagement majeur pour la région : 98 M€ pour le fonctionnement, 102 M€ pour le patrimoine, 7 M€ pour le numérique éducatif, auxquels il faut ajouter 140 M€ de crédits en ressources humaines pour les agents des lycées… « *C'est conséquent et cela nous permet de contribuer à un bon fonctionnement des établissements, et à une politique d'investissement cohérente. Sur nombre de sujets, la Région va d'ailleurs bien au-delà des obligations légales et de ses compétences pour amener du mieux-vivre dans les lycées : soutien aux projets d'élèves, sensibilisation aux questions environnementales, éducation aux médias, éducation artistique et culturelle… Mais aussi mesures d'aides aux familles les plus en difficulté, gratuité des équipements pédagogiques et matériels, accroissement du local et du bio dans les cantines… Nous ne pouvons certes pas agir sur les remplacements de professeurs ou sur Parcoursup, mais pour la partie qui nous concerne, nous n'avons qu'une règle : fournir sans faillir aux élèves et à la communauté éducative les meilleures conditions pour vivre et pour étudier. Il en va de notre avenir collectif* ».

Par ailleurs, pour soutenir les agriculteurs frappés par la sécheresse de 2026, la collectivité déploie un plan d'urgence avec 7,5 M€ pour l'eau et 15 M€ de garanties bancaires.

Sur le volet économique et le soutien aux entreprises, la Bourgogne Franche-Comté confirme sa volonté d'agir comme un bouclier pour préserver le tissu industriel local. «*L'année 2026 et ses nouveaux rebondissements géopolitiques, financiers et environnementaux suscite des inquiétudes légitimes. Sans nier les risques, on peut rappeler des faits : la Banque de France relève que l'activité résiste en 2026 dans notre territoire. Face aux incertitudes économiques, la région assume son rôle : protéger et renforcer le tissu économique partout où cela est possible* », assène Jérôme Durain. En 2025, la région et ses outils financiers ont injecté 150 M€ dans l'économie régionale, soutenant 175 PME industrielles et accordant 15,5 M€ d'avances remboursables à plus de 300 TPE-PME. Plus de 33 M€ ont été mobilisés pour l'innovation, tandis que le service régional d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise « BénéFiCes créa' » totalise plus de 33.000 accompagnements gratuits. En 2025, la région a soutenu six projets de friches et de zones d'activités, deux fois plus qu'en 2024. Le succès de la première édition de « BFC Boost », qui a mis en relation financeurs et porteurs de projets autour de 180 M€ d'investissements projetés, illustre cette dynamique proactive. « *La région ne crée pas l'activité mais elle peut l'encourager. Nous sommes là quand il faut garantir un prêt, financer un prototype, accompagner une reprise. En Bourgogne Franche-Comté, on fait tout pour stimuler la confiance et faire face aux crises. Ensemble, on tient bon !* », conclut le président.

Frédéric Chevalier

Le droit et le chiffre

RGFP : un colloque pour s'entendre

Finances publiques. Jeudi 15 octobre, la première présidente de la Cour des comptes Amélie de Montchalin ainsi que la procureure générale près la Cour des comptes, Véronique Hamayon, étaient à Dijon pour un colloque consacré au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics depuis 2023. L'occasion d'entendre les inquiétudes des élus comme des hauts fonctionnaires qui, tout en reconnaissant légitime la demande de transparence d'utilisation des deniers publics, expriment combien ce régime peut peser sur la prise de décision… et sur ceux qui l'assument.



Le régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RFGP) a remplacé la responsabilité des comptables, née en 1807, et celle des ordonnateurs, instaurée en 1948. Pour Amélie de Montchalin, ces dispositifs, sévères en théorie mais peu appliqués, avaient perdu leur effet dissuasif face à des chaînes financières fragmentées par la déconcentration et la décentralisation.

Depuis janvier 2023, la réforme institue un juge unique, moins d'infractions, mieux définies, un signalement ouvert à davantage d'acteurs, des droits de la défense renforcés et des sanctions proportionnées. Le juge financier n'est ni le manager, ni le conseil de discipline, ni le juge pénal : « *Nous jugeons les fautes de gestion qui n'entraînent pas un enrichissement personnel* », résume la première présidente, y compris par négligence. Elle refuse d'opposer rigueur et action : « *Je ne crois pas qu'il faille opposer exemplarité et efficacité.* » Et sur le contexte de la commande publique, juge que les tribunaux judiciaires n'ont pas la capacité d'approfondir les marchés complexes et que cette matière pourrait relever des chambres régionales.

LE COÛT HUMAIN D'UNE PROCÉDURE

Les élus ne contestent pas le principe. « *Le contrôle des juridictions financières est légitime et il est nécessaire*, admet Nathalie Koenders, maire de Dijon. *Mais l'inquiétude des élus continue* », assure-t-elle, citant le cas de son adjointe à la culture, présidente du conseil d'administration de l'opéra, poursuivie pour avoir signé une transaction avec l'ancien directeur. Après près de deux ans de procédure, la Cour a prononcé la relaxe le 21 juin 2026. L'élue, « *ni juriste de formation ni spécialiste des finances publiques* », a pourtant dû comprendre des qualifications complexes et financer sa défense, avec le soutien de ses collègues qui se sont cotisés. La relaxe n'a pas effacé l'épreuve. La maire plaide pour que la responsabilité financière « *reste réservée aux manquements les plus sérieux* »… Ce qui, expliquent les magistrats, est déjà le cas (voir aussi ci-dessous).

La maire de Dijon redoute aussi l'excès de précaution : des marchés publics ont pu par exemple retarder de un à trois mois le paiement d'entreprises afin de s'assurer que tout soit en règle… « *Un euro dépensé doit être un euro bien dépensé,* admet l'élue, *mais on ne doit pas non plus créer de l'immobilisme* ». La villede Dijon a lancé dès 2025 des formations pour ses agents et en prévoit pour ses élus. Le maire de Vesoul, Alain Chrétien, rappelle à ce sujet que la secrétaire de mairie d'une commune de quelques dizaines d'habitants relève du même régime qu'une métropole : l'enjeu de pédagogie est donc considérable.

Violaine Desmarets, préfète de la Côte-d'Or et de la région, se dit « *justiciable et fière de l'être* », et approuve la « *justification au premier euro* ». Elle relève pourtant trois zones de doute : la prise en compte de la complexité des décisions, la sémantique et l'imputabilité. Être mis en cause pour négligence est normal ; mais « *si on met en cause ma probité, j'ai davantage de difficultés* », a expliqué la haut fonctionnaire non sans une certaine émotion. Elle déplore l'absence de protection fonctionnelle, que l'article 73 du projet de loi de finances entend corriger. Côté État, elle reconnaît néanmoins que la stratégie de contrôle de légalité n'intègre « *sans doute pas assez* » la nouvelle RFGP : « *Nous ne sommes pas une juridiction.* »

DES MESURES À VENIR

En réponse, Amélie de Montchalin a souhaité faire preuve de pédagogie et de clarification : « *Nous ne sommes pas les juges de la probité, de la lutte contre la corruption et des pratiques de bonne séparation entre le public et le privé. Ça, c'est le judiciaire,* a-t-elle souligné. *Régularité et probité ne sont pas identiques. Ce n'est pas le même contentieux, ce n'est pas la même sanction. La probité, la corruption, l'enrichissement personnel, le détournement de fonds sont autant de choses qui ne relèvent pas de nous.* » Mais pas question de laisser croire à l'impunité : « *S'il y a impunité, il y a défiance, et s'il y a défiance, il n'y a plus de démocratie.* » Ni de consentement à l'impôt, a ajouté celle qui a occupé précédemment les postes de ministre déléguée chargée des Comptes publics (fin 2024), puis ministre de l'Action et des Comptes publics (octobre 2025). « *L'exemplarité, pour moi, on la doit aux citoyens qui, s'ils consentent à l'impôt, doivent pouvoir être assurés que quelqu'un contrôle la manière dont il peut être utilisé.* » La première présidente a profité de son passage à Dijon pour rappeler que plusieurs évolutions sont promises au sein de la Cour des comptes, apportant, de fait, certaines réponses aux inquiétudes soulevées : l'édition d'un document grand public pour les secrétaires de mairie, des formations dans les départements, un décret permettant au justiciable de solliciter l'avis du ministre de tutelle de l'époque des faits, et une information de toutes les parties après six mois d'instruction. Le droit de se taire est inscrit, les auditions peuvent se tenir en visioconférence et l'accueil à la Cour se veut moins intimidant.

Du premier bilan de la RGFP, la première présidente écarte toute logique de rendement : « *On n'est pas payé à la pièce, pas plus que les collègues magistrats et les collègues magistrats du parquet ne sont pas payés au nombre d'affaires qu'ils poursuivent* », a-t-elle formulé. Le succès de la RFGP se mesurera, estime-t-elle, au fait qu'il y ait « *moins d'affaires* ». Reste la protection fonctionnelle : si le Parlement la vote, la Cour appliquera la loi. « *Nous n'avons pas créé un monument*, a conclu Amélie de Montchalin. *Nous avons créé un régime de responsabilité.* »

Emmanuelle de Jesus



Amélie de Montchalin s'est exprimée devant les représentants de la Cour régionale des comptes de BFC, des élus, gestionnaires publics et en présence de la préfète de la Côte-d'Or et préfète de région, Violaine Desmarets. Le colloque, prévu à l'université, s'était déporté dans la salle Lucie Aubrac de la préfecture compte tenu du contexte de tension dans les facultés. *Crédit : JDP.*

Véronique Hamayon : Dissiper « la zone grise » de la commande publique

◆ Si elle entend les craintes exprimées par les élus et les gestionnaires publics sur la RFGP, la **procureure générale près la Cour des comptes Véronique Hamayon** nuance : depuis l'ordonnance, il n'y a pas eu d'explosion des poursuites, mais « la construction d'une jurisprudence cohérente » par un régime « mesuré et protecteur des droits des justiciables », avec une appréhension au cas par cas qui ne sanctionne pas la faute vénielle ou l'erreur de bonne foi, mais renforce l'efficacité du juge financier dans sa fonction contentieuse vis-à-vis des gestionnaires comptables de l'argent public, induisant de fait « un régime de responsabilité corollaire naturel du pouvoir de décider» des gestionnaires publics. Le juge financier, insiste fermement la procureure, est le juge de la régularité.

◆ Concernant les élus eux-mêmes, la procureure défend la possibilité pour le juge financier, hormis dans les cas les plus graves (enrichissement personnel, détournement) de pouvoir les appréhender dans le cadre spécifique de la commande publique - chose impossible en l'état actuel du droit : sauf exceptions notables (inexécution d'une décision de justice (20% des déférés), gestion de fait, octroi d'un avantage injustifié (notamment en cas de réquisition du comptable public ou d'atteinte grave à l'équilibre financier de contrats/concessions, comme l'ont rappelé de récentes jurisprudences de 2026, exercice de fonctions détachables du mandat), leur irresponsabilité financière reste le principe constitutionnel fondateur. Cette possibilité, permettant ainsi au juge financier de dissiper ce que la procureure nomme «la zone grise de la commande publique » serait à cet égard plus souhaitable pour l'élu, estime-t-elle, que le juge pénal, compte tenu des délais de procédure et du traitement médiatique, induisant à coup sûr préjudice et éventuellement traumatisme pour l'élu, même s'il venait, au terme de la procédure, à être totalement blanchi.



Véronique Hamayon. *Crédit : JDP.*

Opinions

Maintien du point de passage frontalier d'Auxerre-Branches

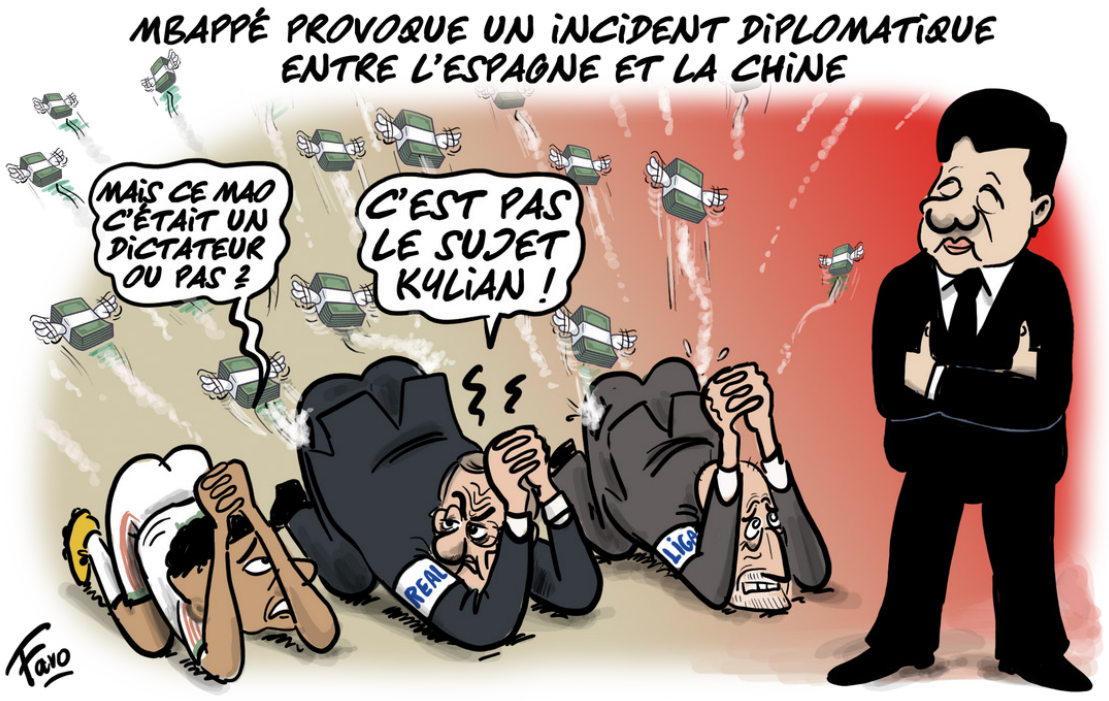
Préfecture de l'Yonne

Le préfet de l'Yonne, Jean Salomon, et les services de l'État ont mené ces dernières semaines des consultations sur le projet de déqualification du point de passage frontalier (PPF) de l'aérodrome d'Auxerre-Branches auprès des sénateurs de l'Yonne, du député de la 1ère circonscription de l'Yonne, du président du Conseil départemental, du président de la communauté d'agglomération, de la maire de Branches, du président du syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre-Branches et du président de la CCI de l'Yonne. Les acteurs économiques, utilisateurs de l'aérodrome, ont également été consultés.
Les avis recueillis ont démontré une volonté commune de maintenir le PPF, avec des arguments qui permettent d'envisager des perspectives de développement du trafic aéroportuaire et qui plaident en faveur d'un potentiel de développement économique du département.



À la suite de ces consultations, le préfet a proposé au ministère de l'Intérieur la mise en place d'un moratoire de 24 mois avant tout projet de déqualification du PPF. Ce délai permettrait de confirmer ou d'infirmer les prévisions de croissance du trafic aérien hors Schengen, telles que prévues par l'ensemble des acteurs socio-économiques consultés.

Le regard de Faro





Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Lagarde... et après ?



Le départ anticipé de Christine Lagarde de la présidence de la Banque centrale européenne (BCE), annoncé pour le 7 février 2027, ouvre une séquence institutionnelle à forts enjeux. Alors que son mandat devait s'achever en octobre de la même année, cette échéance avancée place la désignation de son successeur au cœur du calendrier politique européen. Ce départ permet surtout à Emmanuel Macron de participer à la nomination du suivant avant l'élection présidentielle du printemps 2027 en France.

Deux noms émergent parmi les principaux prétendants : le « faucon » néerlandais Klaas Knot, ancien président de la Banque centrale des Pays-Bas, et l'Espagnol Pablo Hernández de Cos, au profil plus « colombe », ancien gouverneur de la Banque d'Espagne et actuel directeur général de la Banque des règlements internationaux. Le premier, plus dur, aurait les faveurs de la France mais les deux favoris sont de farouches tenants de l'indépendance de la BCE face aux États. Un point important, car les tractations se feront sous haute pression des marchés financiers, alors que les taux d'emprunt et la dette de la France pèsent lourdement sur les discussions de stabilité de la zone euro.

Emmanuel Macron a salué « l'*engagement européen* » et « *l'action déterminée* » de celle qui, soit dit en passant, a inspiré Meryl Streep pour bâtir l'allure de son redoutable personnage de Miranda Priestly dans *Le Diable s'habille en Prada*. Notre bientôt futur Président a d'ores et déjà appelé à préparer l'après-Lagarde « *de manière ordonnée et équilibrée avec nos partenaires européens* ». Je pense que les partenaires en question se fichent du tiers comme du quart de l'opinion d'un gars qui va se retrouver hors course dès le 2 mai 2027 et je me demande même si cette prière, pour ne pas dire supplique, concernait véritablement la succession de madame Lagarde, ou bien plutôt la sienne... En revanche, comment ne pas lire cette décision de Christine Lagarde à la lumière des déclarations qui ont accompagné l'annonce de sa démission ? Elle a en effet déclaré qu'elle souhaitait dans les mois à venir « *avoir la liberté de parole, la liberté d'expression et la liberté de [s]'engager sur des sujets qui ne relèvent pas de la politique monétaire* ». De là à dire qu'elle serait la candidate naturelle d'Emmanuel Macron et du bloc central, envoyant par là valser les aspirations des ex-de Matignon (Attal et Philippe), il n'y a qu'un pas que Bruno Le Maire, son ex-collègue de conseil des ministres dans le gouvernement Fillon a franchi avec enthousiasme. Un enthousiasme beaucoup moins partagé, force est de le reconnaître, par LFI et le RN, accusant Emmanuel Macron de faire ingérence dans la campagne. À moins que Christine Lagarde ne souhaite « simplement » pouvoir sortir de la réserve imposée par sa position à la tête de la BCE pour s'impliquer davantage et prendre publiquement parti dans les enjeux internationaux : il se murmure qu'elle pourrait prétendre à la présidence du Forum économique mondial, là où se font et défont les discussions entre représentants élus des États et ceux du privé (oh les complotistes, ce qui ressemble le plus à un gouvernement mondial occulte est là, pas besoin de vous tripatouiller les neurones à rechercher un labo secret comme dans un mauvais James Bond) et le Global Risks Report (Rapport sur les risques mondiaux), publication phare annuelle du Forum Économique Mondial avant la réunion de Davos, une boussole stratégique décryptée aussi bien par les chefs d'État que les banques centrales - une sorte de September Issue de Vogue, pour poursuivre l'analogie avec Meryl Streep dont le look était certes celui de Christine Lagarde mais la vie celle d'Anna Wintour, illustre et redoutable rédactrice en chef de Vogue durant des décennies.
Si l'annonce de cette démission à la tête de la BCE a éclipsé les annonces de stabilité des taux directeurs, on sait que les marchés n'aiment pas les incertitudes… Celui qui se ceindra la couronne de la reine Christine sera attendu au tournant.

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Annonces légales

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte

Actulegales.fr L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications

SPÉCIALISTE

Maître Claire GERBAY
Avocat
15 bis Cours Général de Gaulle - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.66.18.54

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mercredi 16 décembre 2026 à 10h30
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON Cité Judiciaire - 13 Boulevard Clémenceau (salle A)

Sur la commune de Longvic (21600)
20 rue Marcel Sembat

Une maison d'habitation sur deux niveaux d'une surface de 167,08 m² avec jardin privatif, deux grandes caves, un garage et dépendances dans le jardin ;

Salon, cuisine, trois chambres, deux salles de bains, deux dressings et deux cabinets de toilettes.

MISE A PRIX : 270.000 €UROS

VISITE : 24 NOVEMBRE 2026 à 10H.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de Me Claire GERBAY sur rendez-vous également ou sur les sites internet https://avoventes.fr

L2605421

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations, représentée par Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE
4 b rue Jeanne Barret 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 16 DECEMBRE 2026 A 10H30 SALLE A
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau à DIJON

COMMUNE DE DIJON (Côte d'Or), 4 rue Charles Dumont

Dans un ensemble immobilier en copropriété sis 4/6 rue Charles Dumont, cadastré section CW n° 105, pour une contenance de 20a 42ca, les parties divises et indivises suivantes :

LOT NUMERO QUARANTE (40) :

Un appartement situé escalier B au 7ème étage de type 5, comprenant 5 pièces : cuisine, salon, dégagement, trois chambres, salle de bains, WC, balcon est.

Et les 73/2469ème des bâtiments
Et les 73/2697ème des terrains

LOT NUMERO SOIXANTE QUATRE (64)

Une cave portant le numéro 10 au premier sous sol.
Et les 7/2469ème des bâtiments
Et les 7/2697ème des terrains

MISE A PRIX : 40.000 € (QUARANTE MILLE €UROS)

Visite le lundi 30 novembre 2026 à 14h00 par la SELARL REFLEX.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON (le matin), au cabinet de la SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE, 4b rue Jeanne Barret à DIJON (Tél. : 03.80.60.93.47) ou sur le site internet AVOVENTES.FR

L2605363

Maître Claire JAGER
Avocat au Barreau de Nanterre
demeurant 54/56 boulevard du Couchant - 92000 NANTERRE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE - EN UN LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur au Tribunal Judiciaire de NANTERRE, 6 rue Pablo Neruda, Salle ordinaire desdites audiences

L'adjudication aura lieu le JEUDI 03 DECEMBRE 2026 à 14 h 00

Cette vente a lieu à la requête de : **La SAS ALLIANCE**, Mandataires Judiciaires inscrite sur la liste nationale, 29 boulevard du Sud-Est - 92000 NANTERRE, mission conduite par Maître Gurvan OLLU, agissant en qualité de liquidateurs de **Monsieur Emmanuel Charlie TCHATCHOUA**. Nommée à cette fonction par jugement rendu par le Tribunal des Activités Economiques de NANTERRE en date du 23 juillet 2024. Ayant pour Avocat **Me Claire JAGER**, Avocat au Barreau de Nanterre.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE
À DIJON (21000), 33 avenue du Lac, Résidence du Lac

Cadastré section EM n° 8 et section EM n° 10, pour une contenance totale de 1ha 08a 34ca.

LOT N° 1549 : Un APPARTEMENT au 4ème étage, escalier «R» à droite, portant le n°286 comprenant : quatre pièces principales, entrée, dégagement, cuisine aménagée et équipée, salle d'eau, W.C, loggia, surface de rangement, séchoir. Et les 78/27.002èmes des parties communes générales. Et les 78/5.438èmes des parties communes afférentes au bâtiment K.30.

LOT N° 1611 : Une CAVE au sous-sol portant le n° 286 Et les 1/27.002èmes des parties communes générales. Et les 1/5.438èmes des parties communes afférentes au bâtiment K.30.

LOT N° 1927 : Un PARKING au 1er sous-sol portant le n° 275. Et les 2/27.002èmes des parties communes générales. Et les 2/5.438èmes des parties communes afférentes au bâtiment K.30.

MISE à PRIX : 38.500 €

Avec faculté de baisse de 10 % puis 20 % en cas de carence d'enchères
Consignation : 3.850 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre
Outre les charges clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de Vente

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le TJ de NANTERRE Fait et rédigé à NANTERRE, le 20 octobre 2026 par l'Avocat poursuivant signé : Me Claire JAGER, Avocat.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

1. **Me Claire JAGER**, Avocat au Barreau de NANTERRE, demeurant 54/56 boulevard du Couchant - 92000 NANTERRE ;
2. **Me Jean-Paul PETRESCHI, SAINT LOUIS AVOCATS (A.A.R.P.I.)**, Avocat Associé au Barreau de Paris, demeurant 2 rue des Deux Ponts Ile Saint Louis - 75004 PARIS - **T. 01.44.32.07.00, site internet du cabinet : saintlouisavocats.com** ;
2. Greffe du JEX du TJ de NANTERRE, où le cahier des conditions de la vente est déposé ;
3. Et sur INTERNET.

VISITE SUR PLACE LE : LUNDI 9 NOVEMBRE 2026 À 14H00 par la **SARL REFLEX,** Commissaires de Justice, 9 Bld Clémenceau - 21000 DIJON (03.80.74.69.69 - etude@reflex-huissiers.fr).

L2605412

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION DE SOCIETE

RH COIFFURE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
14 quai Nicolas Rolin
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous seing privé à DIJON en date du 29 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME SOCIALE : Société par actions simplifiée. DÉNOMINATION SOCIALE : RH COIFFURE. SIÈGE SOCIAL : 14 quai Nicolas Rolin - 21000 DIJON. OBJET SOCIAL : Salon de coiffure, toutes activités se rapportant aux activités précitées. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. CAPITAL SOCIAL : 1.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire. PRÉSIDENT : Monsieur Mohamed-Amine RHOURIBI né le 08/11/2003 à DIJON, demeurant à 54 rue Daubenton - 21000 DIJON de nationalité Française. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES EN DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions seront soumises à l'agrément des associés. Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Le président.

L2605549

SAKURA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
7 Rue Grande
21110 MAGNY SUR TILLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 17 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SAKURA

Siège social : 7 Rue Grande 21110 MAGNY SUR TILLE

Objet social : - L'acquisition, la construction, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, en location nue et/ou meublée ;

- Plus généralement, toutes activités immobilières ou de placement financier ;

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Kateryna GLADKA, née le 17 août 1980 à TARASOVKA (UKRAINE), demeurant 7 Rue Grande 21110 MAGNY SUR TILLE

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité des trois quarts des parts sociales. Sont toutefois dispensées d'agrément les cessions consenties à un associé, au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2605357

MxA DIJON

Par acte sous seing privé, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MxA DIJON.

FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : 40.000 €.

SIEGE SOCIAL : 4 rue de Cluj - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exploitation et la gestion d'établissements dédiés à la pratique d'activités physiques et sportives, notamment de salles de sport, de fitness, de musculation et de remise en forme ;

- La fourniture de prestations de coaching, d'accompagnement et d'entrainement sportif ;

- La commercialisation de produits, équipements et accessoires liés au sport, à la remise en forme et au bien -être ;

- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

DUREE : 99 années.

CO-GERANCE :

- Monsieur Corentin LE GUEN, demeurant au 17 bis route de Gilly - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX ;

- Monsieur Anton BOUILLE, demeurant au 134B avenue Victor Hugo - 21000 DIJON ;

- Monsieur Arnaud JULIEN, demeurant au 5 Petite Rue de Pouilly - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605538

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LEROY NEGOCE 21

Par acte SSP du 23/10/2026 est constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée LEROY NEGOCE 21.

Capital de 3.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 3 chemin des Bascules - 21530 SINCEY LES ROUVRAY.

OBJET : Achat-vente au détail, neuf et d'occasion, location sans chauffeur de matériels, machines, équipements et engins, matériel de manutention et de levage pour le bâtiment, le terrassement et le génie civil ; Location avec chauffeur de matériels de chantiers, monte-meubles. Prestations de services de conducteur. Achat-vente de véhicules automobiles légers et véhicules lourds, neufs et d'occasion ; Terrassement ; Achat-vente de plantes, fleurs, arbres, sapins de noël et autres végétaux et accessoires.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : Monsieur Jordan LEROY, 3 chemin des Bascules - 21530 SINCEY LES ROUVRAY.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Toutes les autres actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2605500

BC GABORY PHOTOVOLTAÏQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
26 rue des Tilleuls
21460 JEUX LES BARD

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JEUX-LES-BARD (21460) du 26 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : BC GABORY PHOTOVOLTAÏQUE.

SIÈGE : 26 rue des Tilleuls - 21460 JEUX LES BARD.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger : La production et la vente d'énergies renouvelables, principalement d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques installés notamment sur des biens immobiliers agricoles ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Bruno GABORY, demeurant 26 rue des Tilleuls - 21460 JEUX LES BARD.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Corinne GABORY, demeurant 26 rue des Tilleuls - 21460 JEUX LES BARD.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2605515

HDH PATRIMOINE INGENIERIE IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 rue de Talant
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : HDH PATRIMOINE INGENIERIE IMMOBILIERE

Siège social : 25 rue de Talant, 21000 DIJON

Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en location nue ou meublée, la rénovation, la transformation, l'aménagement, la valorisation, la conservation, la vente ou la revente de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, appartenant à la société.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), le conseil en travaux, le suivi de chantier, la coordination d'artisans et de prestataires, financière et opérationnelle de projets immobiliers, ainsi que l'accompagnement des propriétaires dans la définition, la préparation, la réalisation et la réception de leurs travaux.

Le conseil patrimonial non réglementé, à l'exclusion de toute activité de conseil en investissements financiers (CIF), de courtage en assurance ou de toute autre activité soumise à immatriculation ORIAS, l'accompagnement des propriétaires dans la gestion, l'optimisation, la valorisation et la transmission de leur patrimoine immobilier.

La gestion immobilière et la gestion locative, y compris de locations saisonnières, pour le compte de tiers propriétaires, ainsi que la préparation, l'entretien, la remise en état et l'exploitation de biens destinés à la location courte ou longue durée, ces activités étant exercées dans le respect des dispositions de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et de son décret d'application, sous réserve de l'obtention préalable de la carte professionnelle «Gestion immobilière» et de la souscription des garanties financière et d'assurance requises.

La réalisation de toutes études, audits, diagnostics, estimations, préconisations techniques ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Hélène DE HERICOURT demeurant 25 rue de Talant 21000 DIJON, a été nommée gérante.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance

L2604763

CHENE IMMO

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social :
25 Rue Martin Lejeas
21110 AISEREY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 15 octobre 2026 et du 19 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière

Dénomination sociale : CHENE IMMO

Siège social : 25 Rue Martin Lejeas 21110 AISEREY

Objet social : l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; l'acquisition de tous terrains, l'édification de toutes constructions ainsi que la réalisation de tous travaux d'aménagement, d'amélioration, d'entretien, de rénovation ou d'extension ; la conclusion de tous baux, notamment commerciaux, professionnels ou d'habitation, relatifs aux biens appartenant à la société ; le recours à l'emprunt, l'obtention de tous concours financiers nécessaires à la réalisation de l'objet social ainsi que la constitution de toutes sûretés, garanties, hypothèques ou nantissements pouvant être requis pour le financement ou la conservation du patrimoine social ; exceptionnellement, la vente, l'échange ou l'apport de tout ou partie des biens immobiliers de la société dès lors que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère civil de celle-ci ; et plus généralement, toutes opérations civiles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, sans modifier le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Arnaud GAUDILLAT, demeurant 22, impasse Champ Notaire 21110 TART LE HAUT

Madame Sophie GAUDILLAT, demeurant 22, impasse Champ Notaire 21110 TART LE HAUT

Clauses relatives aux cessions et transmission de parts : agrément préalable des associés dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2605373

SELARL PEYRIERE & BOIZARD

NOTAIRES ASSOCIES
1 B impasse Calendini
21600 LONGVIC

MONNALISA

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste BOIZARD, Notaire à LONGVIC (21), du 27/10/2026, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MONNALISA.

SIEGE SOCIAL : 7 rue Michel Servet - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : - L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, l'administration, la propriété et la gestion, par location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ; - L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts, facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement d'opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; - Exceptionnellement, l'aliénation de tous biens devenus inutiles à la société par voie de vente, apport en société ou échange ; - Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

CAPITAL : 1.000,00 €, par apports en numéraire uniquement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

GERANCE : M^me^ Emilie-Anne BALOSSI, demeurant 15 B rue du Château - 21000 DIJON.

AGREMENT : Les parts ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après agrément donné par la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2605504

MODIFICATION DE STATUTS

FD FINANCES

Société à responsabilité limitée
transformée en
société par actions simplifiée
au capital de 250.000 €uros
Siège social :
174 rue des Buttes
21850 SAINT APOLLINAIRE
493 332 902 R.C.S. Dijon

Avis de transformation

Par décision en date du 01/10/2026, l'associé unique a transformé la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 250.000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions à un tiers non associé sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Monsieur Francis DURAND, dmt à SAINT APOLLINAIRE (21), 174 rue des Buttes, gérant de la société sous sa forme de société à responsabilité limitée a été nommé président de la société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Pour avis : Le président.

L2604891

DES LACS

DES LACS, SCI au capital de 9 000 €, 20 B, rue de Cessey 21560 REMILLY SUR TILLE, 530 398 445 RCS DIJON : AGE du 20/10/2026 : Réduction du capital de 3 000 € par rachat-annulation de titres pour le ramener de 9 000€ à 6 000€ à compter du 20/10/2026 ; et démission de M. Claude GUICHET de ses fonctions de gérant remplacé par M. Gilles CHAUSSENOT demeurant 112 Rue de Genlis 21560 ARC SUR TILLE à compter du 20/10/2026 ; et transfert de siège social au 112 Rue de Genlis 21560 ARC SUR TILLE à compter du 20/10/2026 ; & modifications corrélatives des statuts.

L2605271

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CHABOUD FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 39.300 €uros
Siège social : Route de Paris
21230 ARNAY LE DUC
R.C.S. Dijon 351 158 662

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 14/10/2026 le capital a été réduit 30.700 € en numéraire. L'article 8 Capital social des statuts a été modifié en conséquence :

ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 70.000 €.

NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 39.300 €.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605348

SARL TRANSACTIONS 21

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 600 euros
Siège social :
23 Rue Monge 21000 DIJON
445 303 852 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 19/10/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. La dénomination de la Société est actualisée : TRANSACTIONS 21.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 600 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Patrick DUQUE-PRIETO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Patrick DUQUE-PRIETO, demeurant 22 Rue Proudhon 21000 DIJON

Pour avis : Le président.

L2605358

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

GOLDEN COAST

GOLDEN COAST - Société par actions simplifiée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 15 Bis Cours du Général de Gaulle, 21000 DIJON - 945 201 556 RCS DIJON : Le 23/09/2026, le Cabinet EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, ayant son siège social au 37 Rue Elsa TRIOLET 21000 DIJON, sous le numéro 300 462 093 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.
L2605377

PROSPER

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue Saint Marcel
21550 LADOIX SERRIGNY
903 952 034 RCS DIJON

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue Saint Marcel, 21550 LADOIX SERRIGNY au 3 Route Départementale 974, 21700 VOSNE ROMANEE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605409

ACOLYT BI

SAS au capital social de 2 000 €
Siège social :
8, rue de la Croix Belin
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
106 427 388 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés du 03/09/2026 et décisions du Président en date des 03/09/2026 et 22/10/2026, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 313 000 € pour le porter de 2 000 € à 315 000 € par voie d'émission d'actions nouvelles de catégorie «O» et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Ancienne mention : 2 000 €. Nouvelle mention : 315 000 €. Modification RCS DIJON.

Pour avis.

L2605460

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BGB

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €uros
Siège social :
2 rue Olympe de Gouges Briey
54150 VAL DE BRIEY
R.C.S. Val de Briey 948 780 978

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : SAS HCI, société par actions simplifiée au capital de 746.000 €, ayant son siège social 5 rue de Mayence - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n°931 278 584.

Suivant décisions de l'associée unique en date du 09/10/2026, le siège social qui était 2 rue Olympe de Gouges Briey - 54150 VAL DE BRIEY a été transféré 5 rue de Mayence - 21000 DIJON à compter du 09/10/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société immatriculée au R.C.S. de VAL DE BRIEY sous le n°948 780 978 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2605436

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BUFFALOWOOD

Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 €uros
Siège social : Zone de Loisirs
Bois de Coulange
57360 AMNEVILLE
R.C.S. Metz 508 689 171

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : Président : SAS HCI, société par actions simplifiée au capital de 746.000 €, ayant son siège social 5 rue de Mayence - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 931 278 584 ;

Commissaire aux comptes titulaire : COGEP AUDIT, société par actions simplifiée ayant son siège social 2658 route d'Orléans - 18230 SAINT DOULCHARD, immatriculée au R.C.S. de BOURGES sous le n° 389 488 727.

Suivant décisions de l'associée unique en date du 21/10/2026, le siège social qui était Zone de Loisirs, Bois de Coulange - 57360 AMNEVILLE a été transféré 5 rue de Mayence - 21000 DIJON à compter du 21/10/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société immatriculée au R.C.S. de METZ sous le n° 508 689 171 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2605439

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BUFFALORRAINE

Société par actions simplifiée
au capital de 2.520.000 €uros
Siège social : Bois de Coulange
57360 AMNEVILLE
R.C.S. Metz 811 472 216

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : Président : La société HCI, société par actions simplifiée au capital de 746.000 €, ayant son siège social 5 rue de Mayence - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 931 278 584.

Commissaire aux comptes titulaire : COGEP AUDIT, société par actions simplifiée ayant son siège social 2658 Route d'Orléans - 18230 SAINT DOULCHARD, immatriculée au R.C.S. de BOURGES sous le n° 389 488 727.

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 16/07/2026 le siège social a été transféré du Bois de Coulange - 57360 AMNEVILLE au 5 rue de Mayence - 21000 DIJON à compter du 16/07/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société immatriculée au R.C.S. de METZ sous le numéro 811 472 216 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2605444

GORTEIS

SAS au capital de 15.000 €uros
Siège social :
11 rue de Bel Air - 21000 DIJON
818 535 528 R.C.S. Dijon

Par décision de l'assemblée générale du 26/10/2026, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse Ferme de La Rente Neuve - 21310 NOIRON SUR BÈZE, à effet du 26/10/2026.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2605491

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LA GUIGUI BOX

Société civile
au capital de 1.800 €uros
Siège social :
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON
881 354 427 R.C.S. Dijon

Avis de transformation

ASSP 15/10/2026 : Transformation de la SCI en SCPO, sans création d'un être moral nouveau et adoption de nouveaux statuts. Capital, durée et exercice social inchangés. Dénomination : MARTHUREL devient LA GUIGUI BOX. Siège : transfert du 2 rue de la Corvée du Pont - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX au 21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON. Gérant inchangé : Guillaume MARTIN. Démission des cogérants Marlène PAULY et Arnaud JOUBERT. Objet : AM : acquisition, administration et gestion de tous immeubles ; NM : détention et gestion d'instruments financiers, valeurs mobilières et biens ou droits immobiliers, octroi de garanties, et opérations connexes de caractère civil. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2605461

ARTPOL

SCI au capital de 2.000 €uros
Siège social :
131 rue Dardelain
21160 MARSANNAY LA CÔTE
R.C.S. 928 514 066 R.C.S. Dijon

L'AGE du 03/02/2026 a décidé le transfert du siège social à compter du 04/02/2026 et de modifier l'article des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 131 rue Dardelain - 21160 MARSANNAY LA CÔTE.

NOUVELLE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 6 impasse de la Tourelle - 21160 PERRIGNY LES DIJON.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2605469

SPIRALIUS

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
au capital de 10 €uros
Siège social :
327 rue du Bretenet - 21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 921 979 068

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2026, l'associé unique de l'EURL SPIRALIUS a décidé de transférer le siège social du 327 rue de Bretenet - 21200 BEAUNE au 38 rue Chauchien - 21590 SANTENAY à compter de cette même date et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

La gérance.

L2605474

JC CONTROLE AUTO

SARL au capital de 10.000 €uros
Siège : 34 route de Dijon
21120 IS SUR TILLE
R.C.S. Dijon 508 755 477
SIRET 508 755 477 00017

Modification de la gérance AGM du 30 janvier 2024.

ANCIENNE MENTION : COMBEAU Jean-Christophe, 57 A rue des Paters - 39100 DOLE.

NOUVELLE MENTION : COMBEAU Jean-Christophe, 5 rue Jean-Jacques Rousseau - 21120 GEMEAUX ; DESVIGNES Sébastien, 6 rue Jean Millerand - 21310 BEIRE LE CHATEL.

Pour avis : La gérance.

L2605479

P R T R

SCI au capital de 100,00 €uros
Siège social :
1 impasse des Forgerons
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
modification au R.C.S. de Dijon
449 098 847

Par décision assemblée générale extraordinaire du 06/07/2026, M. PIERRE GILLES, demeurant 8 rue aux Soeurs - 21110 IZEURE a cédé :

- A la société SARL ROMAIN DIMITRI, au capital de 1.000,00 € située 1 impasse des Forgerons - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 833 926 710, 12 parts sociales ;

- A la société SARL CORDEIRO, au capital de 1.000,00 € située 1 impasse des Forgerons - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 833 916 000, 11 parts sociales.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

A compter du 06/07/2026.

L2605473

ZÉLÉMA

SASU en cours de transformation
en SARLU
au capital de 7.000 €uros
Siège social :
Aux Carottes Est - 21600 OUGES
900 756 784 R.C.S. Dijon

Par décision du 12/10/2026, l'associé unique a décidé la transformation de la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.000 €, divisé en 700 parts sociales de 10 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la société était dirigée par :

PRÉSIDENT : M. Hervé LACHAUME, demeurant 2 ruelle Saint Antoine - 21550 LADOIX SERRIGNY.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la société est gérée par M. Hervé LACHAUME, associé unique.

Pour avis.

L2605481

THE BUTTERFLY WAY COACHING

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2026, les associés de la société THE BUTTERFLY WAY COACHING, SARL au capital de 600 €, siège social : 89 bis rue Maxime Guillot - 21300 CHENOVE, R.C.S. DIJON 952 891 786, ont décidé à l'unanimité de remplacer à compter du 01/10/2026 la dénomination sociale par «KAIROS ET CARRIERES», de modifier l'objet social ainsi qu'il suit «Conseil et accompagnement stratégiquement et opérationnelle en matière de ressources humaines, formation, co-développement et coaching», de nommer cogérante, Madame Chantale THIERRY, demeurant 33 rue des Roses - 21000 DIJON et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis : La gérance.

L2605488

GELECT

SAS au capital de 7.625 €uros
Siège social :
Aux Carottes Est - 21600 OUGES
423 338 938 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 12/10/2026, il résulte que la société ZÉLÉMA, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7.000 €, dont le siège social est situé à OUGES (21600), Aux Carottes Est, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON et identifiée sous le numéro SIREN 900756784, a été nommée en qualité de présidente en remplacement de Monsieur Hervé LACHAUME, démissionnaire.

Pour avis : Le président.

L2605499

GORTEIS CORPORATE

SASU au capital de 1.000 €uros
Siège social :
11 rue de Bel Air - 21000 DIJON
987 362 639 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associé unique du 26/10/2026, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse Ferme de La Rente neuve - 21310 NOIRON SUR BÈZE, à effet du 26/10/2026.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2605489

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BUFF'AVOLD

Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 €uros
Siège social :
Zone du Heckenwald
Rue de la Rosselle
57740 LONGEVILLE LES SAINT AVOLD
R.C.S. Metz 812 278 257

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : SAS HCI, société par actions simplifiée au capital de 746.000 €, ayant son siège social 5 rue de Mayence - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 931 278 584.

Suivant décisions de l'associée unique en date du 19/10/2026, le siège social qui était Zone du Heckenwald, Rue de la Rosselle - 57740 LONGEVILLE LES SAINT AVOLD a été transféré 5 rue de Mayence - 21000 DIJON à compter du 19/10/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société immatriculée au R.C.S. de METZ sous le n° 812 278 257 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2605502

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

L'Art du Trait

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €uros
Siège social :
12 rue Pelletier de Chambure
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 109 742 676

Le 22/10/26, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

Augmentation de capital. Le capital social est augmenté de 2.167.000 €. Cette augmentation rémunère des apports en nature. Elle se fait par la création de 21.670.000 actions nouvelles de 0,10 € de valeur nominale chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 2.172.000 €.

Nomination de directeurs généraux. Sont nommées directeurs généraux, sans limitation de durée à compter du 22/10/26 : La société SARL ROUMIER, SARL au capital de 75.000 €, siège social au 5 rue Charron - 21540 MESMONT, 103 468 211 R.C.S. DIJON, représentée par son gérant, Monsieur François-Xavier ROUMIER ; La société SARL GELEY, SARL au capital de 17.000 €, siège social au 2 rue de la Chapelle - 21121 VAL SUZON, 103 408 308 R.C.S. DIJON, représentée par son gérant, Monsieur Julien GELEY ; La société BEBOM PATRIMOINE, SARL au capital de 80.000 €, siège social au 4 rue Lavoisier - 21600 LONGVIC, 106 817 828 R.C.S. DIJON, représentée par son gérant, Monsieur Benoît CHASTELAIN de BELLEROCHE.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2605508

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

STE ETABLISSEMENTS RICHARD

Société par actions simplifiée
au capital de 7.622,45 €uros
Siège social :
Rue de Cluj, Zone Industrielle Nord
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 317 784 478

Changement de président

Par décisions de l'associé unique du 22/10/26, il a été pris acte de la démission de la société CRUCHAUDET CONSULTING AND FINANCES (812 337 061 R.C.S. DIJON) de ses fonctions de présidente, et a été nommée présidente en remplacement, à compter du même jour, la société L'ART DU TRAIT, SAS, dont le siège social est 12 rue Pelletier de Chambure - 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 109 742 676 R.C.S. DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2605524

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

JABdB19

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €uros
Siège social :
4 rue Lavoisier - 21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 935 379 545

Changement de président

Par décisions de l'associé unique du 22/10/26, il a été pris acte de la démission de la société CRUCHAUDET CONSULTING AND FINANCES (812 337 061 R.C.S. DIJON) de ses fonctions de présidente, et a été nommée présidente en remplacement, à compter du même jour, la société L'ART DU TRAIT, SAS, dont le siège social est 12 rue Pelletier de Chambure - 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 109 742 676 R.C.S. DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2605527

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

JAFX 19

Société par actions simplifiée
au capital de 30.000 €uros
Siège social : 10 route de Saulon
21220 GEVREY CHAMBERTIN
R.C.S. Dijon 887 591 527

Changement de président

Par décisions de l'associé unique du 22/10/26, il a été pris acte de la démission de la société CRUCHAUDET CONSULTING AND FINANCES (812 337 061 R.C.S. DIJON) de ses fonctions de présidente, et a été nommée présidente en remplacement, à compter du même jour, la société L'ART DU TRAIT, SAS, dont le siège social est 12 rue Pelletier de Chambure - 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 109 742 676 R.C.S. DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2605528

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

OFFICE DIJON ARNAY SELONCEY
ODAS
NICOLARDOT VAZQUEZ VIGNERON NOTAIRES ASSOCIES

ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

SCI DU DOMAINE JACOTOT
Société civile immobilière
au capital de 38.417,15 €uros
Siège social :
Rue Palluet - 21510 MINOT
SIREN 321 536 955 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 15/08/2026, les associés ont décidé, à effet du même jour, de nommer en qualité de cogérants, pour une durée illimitée, :

- Mme Céline BONNELOT épouse RAMISSE, dmt à POMMIERS (69480), 61 allée Grapillon ;
- M. Jacques CHANCENOTTE, dmt à DIJON (21000), 10 rue du Docteur Jean-Baptiste Morlot ;

En remplacement de M. Bernard BOLLENOT et Mme Thérèse BOLLENOT, décédés.

Pour avis : La gérance.

L2605542

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

LES CHARPENTIERS DE BOURGOGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €uros
Siège social :
4 rue Lavoisier - 21600 LONGVIC
R.C.S. Dijon 311 842 686

Changement de président

Par décisions de l'associé unique du 22/10/26, il a été pris acte de la démission de la société CRUCHAUDET CONSULTING AND FINANCES (812 337 061 R.C.S. DIJON) de ses fonctions de présidente, et a été nommée présidente en remplacement, à compter du même jour, la société L'ART DU TRAIT, SAS, dont le siège social est 12 rue Pelletier de Chambure - 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 109 742 676 R.C.S. DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2605529

We Ma

ANTONI
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
46 rue de Dijon - 21121 DAIX
453 266 405 R.C.S. Dijon

Le 29/10/2026, L'AGE a pris acte de la démission de Monsieur Christophe ANTONI de ses fonctions de gérant à compter du 29/10/2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Jean BUGAUT demeure seul gérant.

Pour avis : La gérance.

L2605543

We Ma

EURL THEURET
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €uros
Siège social :
54 boulevard Edouard Branly
21300 CHENOVE
753 396 480 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 15/10/2026, la gérance de la société à responsabilité limitée EURL THEURET a décidé de transférer le siège social du 54 boulevard Edouard Branly - 21300 CHENOVE au 7 impasse du bois défendu à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Par ailleurs, par une décision du 15/10/2026, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 83.000 € pour l'amener à 88.000 € par le biais d'une augmentation de capital par incorporation de réserves et en conséquence de modifier l'article 7 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2605537

ACOLYT INVEST
SAS au capital social de 2 000 €
Siège social :
8, rue de la Croix Belin
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
130 408 826 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés du 21/10/2026 et décisions du Président en date du 28/10/2026, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 6 375 000 € pour le porter de 2 000 € à 6 377 000 € par voie d'émission d'actions nouvelles de catégorie «O» et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Ancienne mention : 2 000 €. Nouvelle mention : 6 377 000 €. Modification RCS DIJON.

Pour avis.

L2605541

DISSOLUTION DE SOCIETE

LE BAIN AUX PLANTES

LE BAIN AUX PLANTES - Société par actions simplifiée - au capital de 3 000 euros - Siège social : 13 Rue Drouhin 21190 PULIGNY MONTRACHET 889 445 219 RCS DIJON : le 30/09/2026 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M. Pierre FIRER (13 Rue Drouhin 21190 PULIGNY MONTRACHET), liquidateur & siège de la liquidation chez le liquidateur.

L2605349

QUINSAÏ STUDIO
EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 32 rue de la Colombière
21000 DIJON
RCS de DIJON n°920 411 394

Avis de dissolution

En date du 29/10/2026, l'associé unique a approuvé la dissolution Anticipée de la société à compter du 29/10/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. VEXLARD Pacôme, demeurant 32 rue de la colombière 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2605548

Saint Bernard Services Convoyages

Saint Bernard Services Convoyages - Société par actions simplifiée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 102 Rue de Dijon 21910 SAULON-LA-RUE - 998 966 782 R.C.S. DIJON : AGE du 30/09/2026 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable, SAS SAINT BERNARD SERVICES (Société par actions simplifiée - Siège social : 102 Rue de Dijon 21910 SAULON-LA-RUE, 830 279 337 RCS DIJON) Représentée par son Président Monsieur Franck DIOLOT (24B Rue du Lavoir 21910 BARGES), liquidateur & siège de la liquidation au siège social.

L2605456

CLOTURE DE LIQUIDATION

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BOUCHERIE ALVISET
Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 1.000 €uros
Siège social et siège de la liquidation :
20 rue de la Préfecture
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 508 630 290

Aux termes du procès-verbal du 7 septembre 2026 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15 octobre 2026. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. : DIJON.

L2605552

TRIBUNAUX DE COMMERCE

VALEGE DISTRIBUTION

71 avenue de Wagram - 75017 PARIS 17E ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS : 424 814 184. Etablissement secondaire à DIJON : 424 814 184 - 2021 B 962. Activité : Vente de lingerie et d'accessoires de mode.

Jugement du tribunal des activités économiques de PARIS en date du 20/10/2026, modifiant le plan de sauvegarde.

L2605512

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

PHOWIND

10 rue des Jonquilles - 09210 LÉZAT SUR LÈZE, R.C.S. FOIX : 918 584 848. Etablissement secondaire à DIJON : 918 584 848 - 2025 B 307. Activité : Toutes prestations de services dans le domaine du conseil, de la formation technique et de la formation en matière de sécurité dans le secteur des énergies renouvelables.

Jugement du tribunal de commerce de FOIX en date du 26/10/2026 ouvrant la procédure de sauvegarde Mandataire judiciaire : SELAS EGIDE, prise en la personne de Maître BRENAC Alix, 23 rue Delcassé - 09000 FOIX.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.

L2605513

LIQUIDATION JUDICIAIRE

BEE DISTRIBUTION

5 avenue de Norvège, ZA Courtaboeuf - 91140 VILLEBON SUR YVETTE, R.C.S. PARIS : 889 637 450. Etablissement secondaire à DIJON : 889 637 450 - 2021 B 907. Activité : commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialise.

Jugement du tribunal des activités économiques de PARIS, a prononcé, en date du 26/10/2026, la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sous le numéro P202604066, date de cessation des paiements 08/10/2026, et a désigné juge-commissaire M. Joseph Wehbi , liquidateur Me Gilles Pellegrini 7/9 place de la Gare - 94214 LA VARENNE SAINT HILAIRE CEDEX, SCP BTSG, en la personne de Me Stéphane Gorrias, 15 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 NEUILLY SUR SEINE. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

L2605525

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

MAISON DEVENEY MARS

5 llée des Hetres - 38700 CORENC, R.C.S. GRENOBLE : 803 617 380. Etablissement secondaire à DIJON : 803 617 380 - 2017 B 1166. Activité : Activité de table d'hôtes, chambre d'hôtes, gîte, banquets et réception ou toute autre forme d'hébergement.

Jugement du tribunal de commerce de GRENOBLE en date du 14/10/2026 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELARL BERTHELOT & Associés - Mandataires judiciaires, prise en la personne de Me BERTHELOT, 16 rue Général Mangin - 38100 GRENOBLE. Date de cessation des paiements : 01/10/2026.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.

L2605511

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

EPOUX DEBIERRE

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Marc JESS, notaire à SAINT APOLLINAIRE (21850), le 21 octobre 2026. M.Patrick DEBIERRE et Mme Chantal RIERA, demeurant ensemble 27 rue Laplace, (21000) DIJON, mariés le 05/08/1972 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté réduite aux acquêts avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant d'entre eux. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître Marc JESS, notaire à SAINT APOLLINAIRE (21850) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois, à compter de la date de parution du présent journal.

Le notaire, Maître Marc JESS

L2605490

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle

03.80.68.23.67

redaction.jdp@legalnet.org

LEGATIS DIJON GENLIS
Notaires de France

EPOUX BRIOTET

Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON Notaire à DIJON, 1 Place de 'Europe le 28 Octobre 2026, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial de la communauté d'acquêts (par apport d'un bien propre) par M. Jean Alexis BRIOTET né à AISEREY (21110) le 8 mai 1946 et Madame Anne Jeanne Marie Cécile ROYER, demeurant ensemble à OUGES (21600), 12 avenue de la Gare.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2605545

VENTE CESSION ATTRIBUTION D'APPORTS

Notaires

OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE
1H Place des Ayers et Rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

AGORA KEBAB

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, Notaire» titulaire d'un Office notarial à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 1H place des Ayers , le 28 octobre 2026, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Mesut BULUT, époux de Madame Ulkem BAYRAKACAN, demeurant à FAUVERNEY (21110) 2 rue des Ecoliers ;

A : Monsieur Murat TUNC, époux de Madame Sevim CALISKAN, demeurant à FAUVERNEY (21110), 20 chemin des écoliers, la société dénommée SCI TUNC, dont le siège est à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 1 D place des Ayers, identifiée au SIREN sous le numéro 815 164 553 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Désignation du fonds : Le fonds de commerce de restauration rapide exploité à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 1D place des ayers et rue Henri Marc, Centre commercial des Ayers, lui appartenant, ayant pour enseigne AGORA KEBAB, et identifié sous le numéro SIRET 793 362 617 ;

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent quarante mille €uros (140.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office de Me Sobole-Sylvestre, Notaire à Chevigny Saint Sauveur, 1h place des Ayers et Rue Henri Marc où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2605533

POUR PLUS DE RAPIDITE,



OPTEZ POUR LE REGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE



03.80.68.25.55.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

TCBG IMMO

Par acte SSP du 09/10/2026, il a été constitué une SCI dénommée : TCBG IMMO.

SIÈGE SOCIAL : 11 route de mezilles - 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Acquisition, propriété, détention, administration, gestion, location, mise en valeur, aménagement, transformation, rénovation et réhabilitation de tous biens et droits immobiliers ; Vente exceptionnelle de biens immobiliers dans le respect du caractère civil de la société ; Souscription de tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social et octroi accessoire de garanties.

GÉRANCE : M. Thibault GEORGE, 64 rue du Ménil - 92600 ASNIÈRES SUR SEINE, Mme Catherine GEORGE, 103 avenue André Morizet - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, M. Bruno GEORGE, 103 avenue André Morizet - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les cessions consenties au profit de Thibault GEORGE sont libres. Toute autre cession de parts est soumise à l'agrément préalable des associés représentant plus de la moitié du capital social.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

L2605418

LDS GROUPE

COMBE IMMO

Société civile immobilière
au capital de 200 €uros
Siège social : 22 bis rue de Paris
89100 ST DENIS LES SENS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 26 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : COMBE IMMO.

SIÈGE SOCIAL : 22 bis rue de Paris - 89100 ST DENIS LES SENS.

OBJET SOCIAL : L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Matthieu COMBE, demeurant 22 bis rue de Paris - 89100 ST DENIS LES SENS.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2605492

Octav Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

B2A

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €uros
Siège social :
175 avenue de Sénigallia
89100 SENS
R.C.S. Sens

Avis de constitution

Aux termes d'un acte signé par voie de signature électronique via DocuSign © conformément à l'article 1367 du Code civil en date du 27/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : B2A.

SIÈGE : 175 avenue de Sénigallia - 89100 SENS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 100.000 €.

OBJET : L'achat, la vente, l'import, l'export, le négoce de toutes pièces détachées, accessoires, équipements et produits consommables pour tous véhicules automobiles, neufs ou d'occasion ; La réalisation de toutes prestations de services automobiles, incluant la mécanique générale, l'entretien, la réparation, le diagnostic, le montage de pneumatiques et le dépannage de tous véhicules ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés représentant la majorité simple des actions.

PRÉSIDENT : La société INVEST'ICAU, SARL au capital de 350.000 €, dont le siège social est 9 rue de Beauregard, Hameau de Beaudemont - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 800 251 100 R.C.S. SENS, représentée par M. Alexandre DENIS, gérant.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis.

L2605539

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA DOMAINE SAINTE CLAIRE - Vignobles en Vins de Bourgogne

SCEA au capital de 49.140 €
Siège social : Route de Chablis
89800 PREHY
RCS AUXERRE 338 071 467

Augmentation de capital

Selon décisions unanimes du 18/09/2026, les associés ont augmenté le capital de 2.002.455 € pour le porter à 2.051.595 €, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société et par élévation de la valeur nominale des parts.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention : Capital : 2.051.595 €

Mention au RCS d'Auxerre

L2605470

SCI NOLINVEST

SCI au capital de 257.000 €uros
Siège social :
111 boulevard de Champigny
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
819 902 925 R.C.S. Créteil

Aux termes des décisions de l'assemblée générale en date du 17/05/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 20 rue de Cormarin - 89420 GUILLON TERRE PLAINE.

Objet : Acquisition, propriété, mise en valeur, administration et exploitation de tous biens et droits immobiliers.

Durée : Jusqu'au 25/04/2115.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du R.C.S. de CRETEIL et immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

L2605466

IL ETAIT UNE FOIS

SCI au capital de 1.000 €uros
Siège social :
61 rue des Charmes - 89100 SENS
841 066 301 R.C.S. Sens

Aux termes d'un acte reçu le 08/06/2026 par Maître Nicolas DUVAL, Notaire Associé à SENS (89100), 9 boulevard Maupéou, il a été pris acte de la fin des fonctions de co-gérant de Mme Amélie TETARD et décidé de nommer en qualité de co-gérant Mme Cindy DEFORGE-VINCENT, demeurant à SENS (89100), 61 rue des Charmes.

Mention au R.C.S. de SENS.

L2605483

MANNESMANN PRECISION TUBES FRANCE

Forme : SAS
Capital social : 15.991.965 €uros
Siège social :
La Saunière - 89600 CHEU
426 420 162 R.C.S. d'Auxerre

Directeur général

Aux termes d'une décision en date du 16 octobre 2026, à compter du 31 octobre 2026, l'associé unique a pris acte de la modification de la direction : DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Ingo Schäfer (partant).

Mention sera portée au R.C.S. d'Auxerre.

L2605484

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

S. L. PISCINES

Société par actions simplifiée
au capital social de 200.000 €uros
Siège social :
9 rue Louis Weiss
89024 AUXERRE
789 533 205 R.C.S. Auxerre

PV AGE 15/10/26 : Réduction du capital à compter du 15/10/26 et modification des articles 6 et 7 des statuts. ANCIENNE MENTION : 200.000 €. NOUVELLE MENTION : 160.000 €.

Pour avis : La présidence.

L2605496

SOCIETE CIVILE PASSEPARTOU

SC au capital de 790.000 €uros
Siège social :
37 rue de la République
89690 CHÉROY
528 755 282 R.C.S. de Sens

Aux termes de l'AGE du 26/09/2026, les associés ont nommé gérant Mme Véronique MOUJON, demeurant 14 camin de l'Arieta à NICE en remplacement de M. Maurice MOUJON.

Mention au R.C.S. de SENS.

L2605503

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

MCCD 06

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
Zone industrielle, Rue des Bourres
89270 VERMENTON
488 290 172 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 28/10/ 2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant à l'unanimité dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne mention : société civile immobilière. Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Dénomination : Ancienne mention : SCI MCCD 06. Nouvelle mention : MCCD 06.

Administration : Anciennes mentions : Gérants : Monsieur Martial COURTOIS et Madame Danièle COURTOIS. Nouvelles mentions : Président : Monsieur Martial COURTOIS, demeurant ZI rue des Bourres - 89270 VERMENTON. Directeur général : Madame Danièle COURTOIS, demeurant ZI rue des Bourres - 89270 VERMENTON.

Admission aux décisions collectives et droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les cessions d'actions entre associés et les transmissions par voie de succession sont libres. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Le capital social, l'objet, le siège social, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2605514

SCI DU PARC

Forme : SCI
Capital social : 1.524,49 €uros
Siège social :
16 bis rue des Mirabelliers
85340 LES SABLES D'OLONNE
352 921 886
R.C.S. de La Roche sur Yon

Transfert de siège social

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2026, les associés ont décidé, à compter du 15 septembre 2026, de transférer le siège social à 17 rue des Moreaux - 89000 AUXERRE.

Objet : la propriété, l'administration par bail ou autrement des biens immobiliers qui seront apportés à la société, construits, acquis ou pris à bail par elle au cours de sa vie sociale, durée : 99 ans.

Radiation du R.C.S. de LA ROCHE SUR YON et immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

L2605531

GALTHYS

Société par actions simplifiée
au capital de 137.115 €uros
Siège social :
20 rue de Londres - 89470
MONETEAU
994 439 339 R.C.S. Auxerre

Le 08/09/2026 le président a nommé, Mme Carine GALATEAU, née le 28 juin 1981, demeurant 7 allée des Longs Prés - 91180 SAINT GERMAIN LES ARPAJON, directeur général à compter du même jour.

Mention sera faite au R.C.S. de AUXERRE.

L2605534

CLOTURE DE LIQUIDATION

LE VIEUX LOGIS

SC au capital de 100 €
Siège social : 15, rue du clos terreau
89340 CHAUMONT
RCS de SENS n°513 699 454

AVis de liquidation

En date du 26/10/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. NOSAL Olivier de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 26/10/2026.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Le liquidateur

L2605478

EARL THIERRY BIERNE

EARL en liquidation
au capital de 7.500,00 €uros
Siège social :
2 rue de la Saussois, Maison Dieu
89420 GUILLON TERRE PLAINE
503 511 966 R.C.S. Auxerre
Liquidateur :
M. Thierry BIERNE
GUILLONTERRE PLAINE (89420)
Maison Dieu, 2 rue de la Saussois

Avis de clôture de liquidation

Aux termes des décisions adoptées le 31 août 2026 par l'associé unique, ce dernier a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE (89000).

Pour avis : Le liquidateur.

L2605517

LDS GROUPE

ECOLE DE COIFFURE ESTHETIQUE AURELIE B

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 4.000 €uros
Siège social :
1 avenue d'Hanover - 89300 JOIGNY
Siège de liquidation : 6 Maurepas
89110 MERRY LA VALLEE
838 622 900 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du 22 octobre 2026 au siège de liquidation, 6 Maurepas - 89110 MERRY LA VALLEE, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Aurélie BERRY, demeurant 6 Maurepas - 89110 MERRY LA VALLEE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605536

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

LDS GROUPE

APM Métallerie

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 €uros
Siège social : 5 rue du Pont
89800 CHEMILLY SUR SEREIN
910 249 143 R.C.S. Auxerre

Par décision du 15 octobre 2026, la société APM développement, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5.000 €, dont le siège social est 5 rue du Pont - 89800 CHEMILLY SUR SEREIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 893 241 216 R.C.S. AUXERRE a, en sa qualité d'associée unique de la société APM Métallerie, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société APM Métallerie au profit de la société APM développement, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal des activités économiques de AUXERRE, sis 90 rue de Paris, BP 94 - 89010 AUXERRE CEDEX.

Pour avis : La gérance.

L2605482

le Journal du Palais BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Envoyez-nous vos annonces par mail

annoncelegale.jdp@legalnet.org



AVIS D'EXPERT

Domaine viticole en deux sociétés : ce qui se joue lors de la cession

Foncier viticole. En Bourgogne, beaucoup de domaines familiaux reposent sur deux structures : un groupement foncier qui porte les vignes, une société qui les exploite. Ce montage rend de grands services pendant la vie du domaine. Au moment de la cession, il pose des questions que les conseils voient souvent arriver tard.





PAR PHILIPPE PETIT, FONDATEUR DE VITACEAE, CABINET INDÉPENDANT D'INTERMÉDIATION ET DE CONSEIL EN TRANSACTIONS VITICOLES.

Le schéma est classique. Les vignes sont logées dans un groupement foncier agricole, société civile formée entre personnes physiques (article L. 322-1 du Code rural et de la pêche maritime).

L'exploitation est confiée à une société, souvent une SCEA ou une EARL, qui tient les vignes en vertu d'un bail consenti par le groupement, ou d'une mise à disposition par l'associé preneur (article L. 411-37). La famille détient l'un et l'autre, dans des proportions qui ont souvent évolué au fil des successions.

QUE VEND-ON, EXACTEMENT ?

La première question d'une cession a l'air simple : vend-on les vignes, les parts du groupement, les parts de la société d'exploitation, ou l'ensemble ? La réponse change tout. Vendre les vignes défait le montage et ouvre les droits de préemption attachés au foncier. Vendre les parts conserve les structures, mais transmet aussi leurs engagements, et d'abord le bail qui relie le foncier à l'exploitation.

Un acquéreur qui reprend la société d'exploitation sans le foncier achète un droit d'exploiter, dont la valeur dépend de la durée et de la solidité de ce bail. Un acquéreur qui reprend le groupement sans l'exploitation achète un fermage. Entre les deux, le prix d'un même domaine peut varier sensiblement selon la voie retenue.

LE CONTRÔLE S'APPLIQUE AUSSI AUX PARTS

Céder des parts ne permet plus d'échapper au contrôle du foncier. Depuis la loi du 23 décembre 2021 dite Sempastous, la prise de contrôle d'une société possédant ou exploitant des biens agricoles est soumise à l'autorisation préalable du préfet lorsque l'acquéreur dépasse un seuil d'agrandissement significatif fixé par région (article L. 333-2). Une opération réalisée sans l'autorisation requise est nulle (même article, VI). La Safer peut en outre préempter la totalité des parts d'une société agricole lorsque cette préemption sert l'installation d'un agriculteur (article L. 143-1).

Les cessions familiales sont pour partie hors champ : les cessions entre parents ou alliés jusqu'au quatrième degré y échappent, sous réserve d'engagements d'exploitation ou de mise à bail d'au moins neuf ans (article L. 333-2, V). Le point mérite d'être vérifié avant toute réorganisation préalable à une vente.

CE QUE LES CONSEILS PEUVENT ANTICIPER

Dans la pratique, les difficultés tiennent rarement au prix. Elles tiennent à l'état du dossier.

Trois vérifications gagnent à être faites bien avant la mise en vente : la cartographie exacte de ce que détient chaque structure, parcelle par parcelle, avec le titre qui relie le foncier à l'exploitation ;

- la répartition du capital entre les membres de la famille, démembrements compris ;
- enfin les engagements de l'exploitation (contrats d'approvisionnement, stocks, emprunts), qui suivront les parts. Ce travail relève du notaire, de l'avocat et de l'expert-comptable de la famille. L'intermédiaire, lui, a besoin d'un dossier clair pour présenter le domaine à des acquéreurs qualifiés, sans découvrir en pleine négociation qu'une parcelle essentielle appartient à un cousin resté hors du groupement.

◆ *vitaceae.fr*

AUTOMOBILE

L'avenir dans le rétro

Nostalgie. Le Mondial de l'automobile de Paris, riche en nouveautés et en concepts cars, a mis en évidence la tendance actuelle des constructeurs à revisiter leurs succès passés. Tour d'horizon.

En ces temps incertains pour l'industrie automobile européenne - mais pas seulement - la tentation est grande de replonger dans le passé. Une sorte de paradis perdu qu'on convoque pour trouver des motifs d'espérer en des jours meilleurs. On est plus près du divan d'un psy que des chaînes de montage… L'édition du Mondial de l'Auto qui s'est achevée il y a une semaine a mis en évidence cette plongée en apnée à travers une multitude de concepts - réussis pour la plupart - dont le point commun est de faire une référence explicite à des modèles emblématiques ayant porté haut les couleurs de leurs marques respectives. Le tout agrémenté à la sauce « watture », une façon de regarder l'avenir quand même, à l'image de la 2CV concept et de la R8 Gordini, déjà présentées ici.

Après le concept Citroën Elo il y a quelques mois, la Renault E-Space augure du renouveau des monospaces, dépoussiérant une fameuse formule restée dans les mémoires : « des voitures à vivre ». Le constructeur met en avant sa réflexion pour proposer une alternative aux SUV. Quoi de mieux qu'un monospace pour remplacer le genre qui les avait envoyés à la retraite ! La vie automobile est un éternel recommencement. Long de 4,70m, ce projet qui n'en restera sans doute pas un, « *incarne la vision réinventée du voyage et de la mobilité familiale à l'ère électrique* » dixit le constructeur, jamais avare de mots. Silhouette mono-volume, grand pare-brise incliné dans le prolongement du court capot, généreuse surface vitrée, arrière vertical : tous les fondamentaux du genre sont respectés. La proue fait une référence appuyée au tout premier Espace du début des années 80 alors que la vitre du hayon s'inspire de la quatrième génération. À bord, on retrouve six fauteuils individuels typés seventies dans une ambiance de nuances de rouge et un long écran bandeau au ras du pare-brise regroupant l'essentiel des informations. Cette disposition remplaçant les écrans classiques est déjà disponible sur plusieurs modèles commercialisés et sera adoptée par les futures Renault.

RÉTRO-FUTURISME ET NEWSTALGIE

Autre genre avec un duo de Peugeot puisant son inspiration du côté des sportives du Lion. À commencer par une réinterprétation 100% électrique de l'explosive Turbo 16, née en 1984. La silhouette musculeuse de l'E-T16 concept évoque la double championne du monde des rallyes, tout comme sa teinte grise soulignée de liserés rouge. Son aménagement intérieur minimaliste, typé course, intégrant l'intrigant volant Hypersquare, est à l'image d'une fiche technique spectaculaire. Peugeot annonce 816ch grâce à trois moteurs électriques disposés sur les deux essieux, bénéficiant de l'expertise des ingénieurs du département compétition de la marque. De quoi potentiellement affoler les chronos : 0 à 300km/h en 16 secondes !

La RCZ Vision rend hommage au séduisant coupé RCZ, né en 2009, sacrifié prématurément six ans plus tard sur l'autel de la rationalisation et de la rentabilité. Sa silhouette à nulle autre pareille n'a pas pris une ride. Plus imposant que sa source d'inspiration - une trentaine de centimètres supplémentaires en longueur - il constitue selon Peugeot « *un manifeste de marque* » témoignant « *d'une créativité courageuse sans compromis* ». Chiffres mis en avant : architecture 1000 volts, 500ch, 600km d'autonomie. Il incarne le « *feline future* » et exprime « *une vision futuriste avec élégance, simplicité et émotion* ». Autrement dit, il inspirera le design des prochaines nouveautés Peugeot. En particulier la face avant et la poupe. Alpine remonte plus loin dans le passé avec l'A310 Vision, lointaine héritière esthétique de l'A310, née il y a cinquante-cinq ans, dont le constructeur dieppois « *réinterprète l'esprit dans une vision contemporaine et rétro-futuriste* ». De profil, la parenté saute aux yeux. Ce concept que personne n'attendait tombe à pic pour susciter l'intérêt et commencer à préparer l'arrivée d'un coupé Alpine 2+2 programmé à l'horizon 2028. Longue de 4,55m et seulement haute de 1,18m, cette A310 repose sur la plate-forme APP, prévue pour des blocs électriques de la marque qui sera inaugurée par la prochaine génération de la berlinette A110.

Plus que jamais, le passé inspire le futur.

Dominique Marée







De haut en bas : la Renault E-Space Concept annonce le retour en grâce des monospaces ; la Peugeot RCZ Vision inspirera le design des futurs modèles de la marque et l'A310 Vision : une esquisse du prochain coupé 2+2 Alpine.



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PROJET DE LEGS QUI VOUS RESSEMBLE.

Faire un legs à la Fondation de France, c'est agir pour toutes les causes qui vous tiennent à cœur. Nos conseillers sont là pour vous accompagner dans votre projet.

Contactez nous à la Fondation de France Centre-Est à Lyon : 04 72 10 92 34
Pour toutes vos questions : www.info-legs.fr | CentreEst@fdf.org

Fondation de France

La Fondation de toutes les causes

Concept-car. **La future petite Citroën 100% électrique a été la grande star du Mondial de Paris. La version définitive sera commercialisée en 2028 avec un tarif cible de 15.000€. Patience.**

2CV concept : la belle promesse

Il y a longtemps que Citroën rêve de faire revivre la 2CV. Tout au moins son esprit originel qu'on peut résumer en deux mots : simple et pratique. Mais le constructeur n'était jamais allé au bout de son intention jusqu'à présent. Avec un écueil sur lequel Citroën a buté en refusant d'aborder le sujet sous l'angle du néo-rétro. D'autres ont fait vibrer cette corde sensible avec des succès divers. La 2CV concept qui a électrisé le Mondial de l'Auto de Paris indique que Citroën a évolué sur le sujet. Impossible de nier la parenté entre ce concept annonçant une future version de série et l'immortelle 2CV, dévoilée au Salon de Paris en 1948. C'était il y a 78 ans déjà ! Si le monde en général et l'automobile en particulier n'ont plus rien à voir, cette volonté de revenir à l'essentiel est plus que jamais dans l'air du temps.



L'ESSENTIEL EN 3,76M

Plutôt que de se présenter comme une simple évocation esthétique de son ancêtre, la 2CV Concept a pour ambition d'en capter l'esprit, rappelé par Xavier Chardon, le nouveau directeur général de la marque : « *Réinventer la 2CV, ce n'est pas reproduire une voiture du passé, c'est réinventer ce qui l'a rendue unique : sa simplicité, son accessibilité et la liberté qu'elle offrait. Avec 2CV concept, nous transposons cet esprit dans le monde d'aujourd'hui pour rendre la mobilité électrique plus simple, plus humaine et plus désirable.* »
Et plus abordable puisque l'objectif d'un tarif de 15.000€ avant aides fiscales a été mis en avant. Un point essentiel. D'ici 2028, quand la version de série sera lancée pour célébrer les 80 ans de son illustre aînée, ce prix de base sera révisé mais la 2CV 100% électrique du XXIe siècle promet d'être la moins chère de sa catégorie.
Pour le reste, aucun doute, le charme opérera. La silhouette sympathique tout en rondeurs accroche l'œil. L'air de batracien emprunté à son aînée avec ses blocs optiques à LED en arc de cercle, jaillissant des ailes, le pare-brise plat, le capot ondulé, la ligne de pavillon courbée, le toit en toile à ouverture manuelle, les grandes jantes de 18 pouces en tôle, les clignotants en hauteur sur le montant latéral : les références à la « Deuche » sont nombreuses…
L'aménagement intérieur de la 2CV concept est plus spectaculaire encore. Une joyeuse combinaison d'ingéniosité et d'évidences pratiques en seulement 3,76m. Banquette avant et arrière (extractible) en tissu à carreaux, volant monobranche, commodo unique, écran de 8 pouces, radio amovible… Sans oublier les pédales « champignon » typiquement Citroën.
Détail amusant : sur le frein figure une tortue et sur l'accélérateur un lièvre. « *Rien n'est superflu, tout est intuitif* » résume le constructeur. Les choix retenus sur la voiture commercialisée seront sans aucun doute plus conventionnels pour des questions de coûts en particulier. Mais l'esprit qui a guidé le travail des stylistes devrait être préservé.
Citroën ne donne aucun détail sur la motorisation électrique de la future 2CV. Le poids contenu sous les 1.000kg devrait faciliter l'installation d'une batterie et d'un bloc électrique à la fois compacts, légers et moins chers à produire. Indispensable compte-tenu de l'objectif tarifaire mis en avant. Quelle puissance et surtout quelle autonomie pour la petite Citroën ?
Un point qui reste un élément majeur pour les clients, les attentes variant selon le positionnement de la 2CV : simple citadine où polyvalente.
Comme il n'est pas interdit de jouer avec les codes de la 2CV : le son du klaxon et le bruit typique du bi-cylindre refroidi par air ont été reproduits. Un clin d'œil sonore artificiel, perceptible au démarrage. Les retrouvera-t-on sur la version commercialisée ?

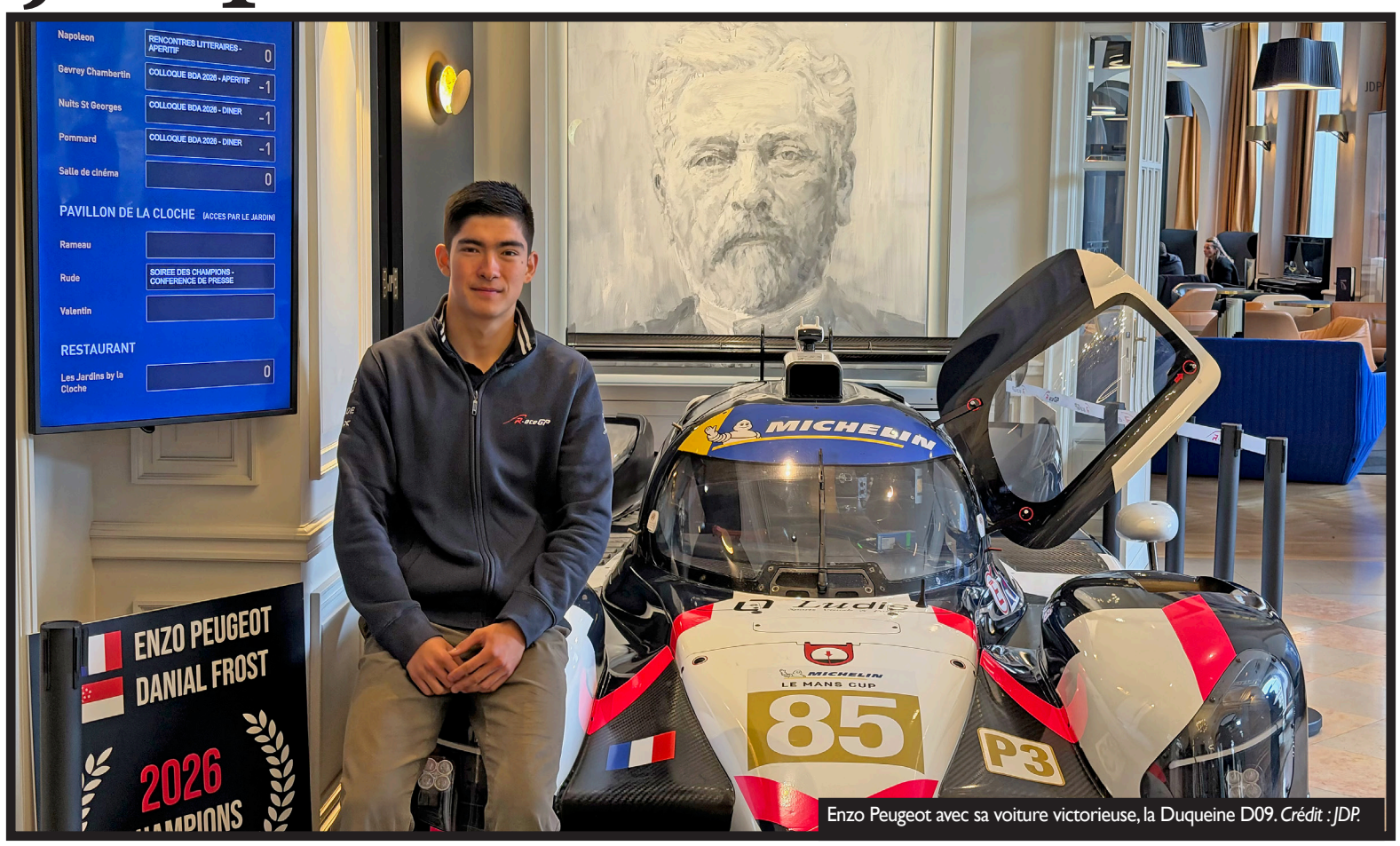
Dominique Marée





Enzo Peugeot. **Sacré champion de Michelin Le Mans Cup dès sa première saison en endurance, il a changé de trajectoire sans renoncer à ses ambitions. Derrière le volant de son prototype, le jeune pilote construit patiemment sa carrière avec un objectif en tête : vivre un jour de sa passion.**

Rouler jusqu'au bout de ses rêves



Enzo Peugeot avec sa voiture victorieuse, la Duqueine D09. *Crédit : JDP.*

Dijon

Son histoire avec le sport automobile commence presque par hasard. À 10 ans, Enzo Peugeot découvre le karting en indoor, à Chalon-sur-Saône. Il accroche immédiatement. Les premières courses régionales et nationales suivent, puis les ambitions grandissent. « *J'avais toujours la niaque, toujours la rage, toujours l'envie de faire quelque chose* », résume-t-il. Là où certains pilotes ont commencé à tourner dès l'âge de 3 ou 4 ans, lui doit combler son retard.

La monoplace devient ensuite son horizon. Il progresse dans les catégories, côtoie des pilotes qui évolueront jusqu'en Formule 1 et en Formule 2, et intègre l'équipe de France de la Fédération française du sport automobile en 2024 et 2025. Il travaille notamment pendant trois ans avec une psychologue du sport. Une expérience qui lui apprend à gérer les week-ends de course, la pression et les émotions.

Mais dans un univers où le talent ne suffit pas toujours, les contraintes économiques pèsent lourd. À 19 ans, le rêve de la F1 s'éloigne. « *Il y a plein de circonstances, plein de facteurs qu'il faut prendre en compte, notamment le budget, l'un des plus gros facteurs* », explique-t-il. Difficile d'accepter de voir certains concurrents poursuivre leur ascension quand les portes ne s'ouvrent pas de la même manière. La frustration demeure, mais le jeune pilote refuse de s'y enfermer.

Lorsqu'une équipe le contacte pour un essai en LMP3, en endurance, il répond présent. L'occasion de découvrir un autre univers, avec ses prototypes fermés, ses relais et ses courses de deux heures. Ici, il ne suffit plus d'attaquer à chaque tour : il faut aussi préserver les pneus, gérer le carburant, surveiller le trafic et penser à celui qui prendra le volant après soi. « *Mon fantasme, c'est de délivrer sous pression* », affirme-t-il. C'est précisément dans cette capacité à maîtriser les enjeux qu'il trouve une partie de son plaisir.

LA RIGUEUR JUSQUE DANS LES MOINDRES DÉTAILS

Le changement de discipline ne tarde pas à porter ses fruits. Dès le premier rendez-vous à Barcelone, l'équipage signe la pole position avec environ quatre dixièmes d'avance, puis remporte la course. Le tandem poursuit sur sa lancée. Avec Danial Frost, Enzo Peugeot est sacré champion après la cinquième des six manches, à Silverstone. Une saison réussie au-delà de ses attentes initiales. La découverte des circuits mythiques, du Mans à Silverstone, ajoute encore à l'expérience. « *Rouler avec les meilleurs pilotes du monde sur cette piste et avec toute l'histoire mythique, c'était honnêtement fou* », raconte-t-il à propos du Mans.

> *« Rouler avec les meilleurs pilotes du monde sur cette piste et avec toute l'histoire mythique, c'était honnêtement fou. »*

Pour autant, le titre ne gomme pas les difficultés. En endurance, Enzo Peugeot doit apprendre à partager une voiture, mais aussi les responsabilités et les décisions. Son coéquipier et lui se tirent vers le haut tout en entretenant une rivalité naturelle. Il faut accepter les différences de pilotage, trouver des compromis dans les réglages et faire passer l'intérêt collectif avant la performance individuelle. Une évolution qui ne lui est pas venue spontanément.

La chaleur du cockpit, les vibrations, la fatigue des déplacements et la gestion du trafic font partie des contraintes du métier. À Portimão, la température à l'intérieur de l'habitacle a même atteint 63°C pendant une course, se souvient-il. Mais les efforts consentis ne sont pas vécus comme une punition. « *Je suis tout le temps dans ce que j'aime faire* », glisse-t-il. Une manière de résumer son rapport à un sport qui occupe une place considérable dans sa vie depuis l'adolescence.

Cette implication n'empêche pas une prise de conscience : il mesure la chance de courir sur des circuits prestigieux et de piloter des prototypes capables d'atteindre les 300 km/h. Il a d'ailleurs participé aux trois éditions du GP Explorer, convaincu que ces événements et la médiatisation de la Formule 1 contribuent à faire découvrir le sport automobile à un public plus large. À ceux qui ne voient que la vitesse, il aimerait faire comprendre les heures de préparation et les sacrifices qui la rendent possible.

UN PILOTE, MAIS AUSSI UN ENTREPRENEUR

Car derrière les performances se cache une réalité économique bien moins spectaculaire. Une saison de Michelin Le Mans Cup représente un budget à 400.000 € par pilote pour une équipe, hors certains frais annexes. Et, contrairement à l'image parfois renvoyée par les sports mécaniques, les résultats ne garantissent pas un salaire. « *Sans sponsor, je n'en serais pas là aujourd'hui* », insiste-t-il.

Pour financer sa saison, Enzo Peugeot a donc créé sa propre structure de coaching. Titulaire d'un diplôme d'État obtenu l'année précédente, il accompagne des pilotes de karting, de F4 et de monoplace. Les revenus de cette activité sont directement réinvestis dans la compétition. Le coaching lui permet également de rester au contact des paddocks, de transmettre son expérience et d'apprendre des profils qu'il encadre. « *On apprend tout le temps* », rappelle-t-il.

2005
Naissance le 21 décembre à Beaune.

2015
Débute en sports automobile.

2020
Deux fois champion de France en karting.

2023
Grand Prix de Pau en f4.

2024
Intégration en Équipe de France.

2026
Champion d'Europe de Michelin Le Mans Cup.

Pour la suite, le pilote espère franchir un nouvel échelon vers l'European Le Mans Series, avec l'ambition de poursuivre sa progression en endurance. Il envisage de rester avec son équipe actuelle, tout en étudiant les propositions reçues après son titre. Les choix sportifs devront aussi tenir compte des moyens financiers disponibles. Rien n'est encore arrêté, mais le championnat remporté constitue un argument supplémentaire pour négocier la suite de son parcours.

Son rêve a changé de forme, pas d'intensité. La Formule 1 n'est plus l'unique horizon. « *Mon rêve, slash objectif, c'est d'être payé pour rouler* », résume-t-il. Peu importe la catégorie, à condition de continuer à piloter et à prendre du plaisir. Une ambition moins clinquante que le rêve d'un baquet en F1, mais qui dit beaucoup de sa lucidité. Pour Enzo Peugeot, la victoire est déjà belle. La véritable réussite serait désormais de pouvoir en faire son métier.

Enzo Peugeot


Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr